

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I – UN BUDGET 2009 AU DIAPASON D'UNE SITUATION FINANCIERE PREOCCUPANTE

- 1 – Les perspectives économiques 2009 entre récession et dépressionpage 3
- 2 – Une situation des finances publiques dégradée et aggravée par les effets de la crise.....page 4
- 3 – Nos finances communales détériorées sont plus fragiles aux coups de la conjoncture.....page 6
- 4 – Un budget 2009 très encadré aux arbitrages difficiles et néanmoins nécessaires.....page 9
- 5- Une solidarité active des collectivités du même territoirepage 17

II – LES CREDITS DE PAIEMENT ET LES RECETTES INSCRITS EN 2009

- 1 – La clôture du PPI 2002-2008.....page 19
- 2 – Les AP/CP à inscrire en 2009.....page 21
- 3- Les principaux crédits de paiements prévisibles.....page 22
- 4- Les principales recettes d'investissement.....page 23

III – LES PRIORITES DU BP 2009 DECLINEES PAR PÔLE ET PAR OBJECTIFS

- 1 – Rouen Ville solidaire et à l'écoute de ses habitants.....page 24
- 2 – Un développement équilibré et respectueux de l'environnement.....page 29
- 3 – Une Ville fière de son passé et forte de son attractivité.....page 34
- 4 – Une Ville bien gérée.....page 38

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2009

INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) constitue la première étape de la préparation annuelle du budget primitif, il doit amener les membres du Conseil Municipal à débattre sur l'évolution des finances communales.

Le DOB permet aux membres de l'assemblée délibérante d'aborder le contexte général d'élaboration du projet de budget pour 2009. La préparation du budget primitif est conditionnée par des facteurs externes liés aux conditions économiques générales et aux dispositions contenues dans la Loi de finances mais aussi par des éléments internes à la collectivité, tels que l'évolution des dépenses de fonctionnement, de la charge de la dette ou de sa politique d'investissement.

Le débat d'orientations budgétaires est également l'occasion d'ajuster le montant des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour finaliser les opérations en cours de réalisation.

Le débat permettra ainsi d'appréhender dans sa perspective les grands équilibres prévisionnels du budget 2009 avant son vote prévu le 23 janvier 2009.

Enfin, s'agissant du premier budget de la mandature issue des urnes en mars 2008, il constitue l'occasion de présenter les premières grandes orientations de la nouvelle assemblée.

I – UN BUDGET 2009 AU DIAPASON D'UNE SITUATION FINANCIERE PREOCCUPANTE

L'environnement économique et financier au sein duquel s'élabore le budget primitif 2009 est particulièrement incertain. La situation des finances publiques dégradée depuis plusieurs années est aggravée par les effets de la crise. Les premiers à en subir les conséquences seront les plus fragiles, populations précaires, travailleurs pauvres, ménages aux ressources limitées. Les collectivités territoriales sont elles aussi ébranlées par la crise, elles doivent à la fois assumer le choc des recettes en forte baisse, assurer les services publics dont nos concitoyens ont besoin face au désengagement de l'Etat, enfin continuer à investir pour soutenir l'économie locale. Or, les collectivités dont l'endettement est élevé, comme c'est le cas pour Rouen, sont fragilisées par la crise plus que d'autres. Pour nous le double défi d'engager des projets tout en contenant les dépenses de fonctionnement est majeur.

Un cadrage de l'évolution de nos dépenses de gestion à 0% sera appliqué au regard de l'atonie des dotations de l'Etat et de l'engagement de ne pas recourir au levier fiscal pour ne pas amoindrir encore le pouvoir d'achat des rouennais. Plus que jamais la solidarité des collectivités partenaires de la gestion d'un territoire commun se révèle nécessaire pour affronter les défis d'aujourd'hui. En effet, Agglomération, Département et Région seront au rendez vous des grandes priorités de la ville-centre.

1- Des perspectives économiques pour 2009 entre récession et dépression

Nous changeons d'ère et comme cela est généralement le cas, la transition sera douloureuse. Chaque jour amène son lot de perspectives moroses. Aujourd'hui quatre points peuvent être soulignés : la persistance sur les marchés financiers d'une grande volatilité, la confirmation de sévères effets sur l'économie réelle, l'ignorance d'une date approximative de la fin de la crise, l'absence de liquidité (incapacité des banques à prêter).

La crise financière intervient dans un contexte de croissance fortement ralentie ; les chiffres du 2^{ème} trimestre ont révélé une croissance déjà fortement affaiblie en zone euro et décevante aux Etats-Unis. L'intensité de la crise financière et le blocage du crédit qui s'ensuit font craindre le pire pour le 4^{ème} trimestre 2008 et l'année 2009.

Avec une baisse coordonnée des taux directeurs, les banques centrales des pays industrialisés tentent de restaurer la confiance sans pour l'instant y parvenir.

Aux Etats-Unis, l'ampleur de la crise financière fait ressurgir les scénarios les plus noirs. Avec la faillite de Lehman Brother, la panique financière qui s'ensuit provoque l'effondrement de la croissance : blocage brutal du crédit et croissance fortement négative. La crise des « subprimes » entraîne dans sa chute un nombre croissant d'établissements bancaires et amène les gouvernements à intervenir sans pour autant enrayer l'amorce de la récession.

En zone euro, les marchés de crédits sont paralysés et « l'effet domino » tant craint se matérialise. La Société Générale affiche une exposition de **480 M€** environ avec des possibles dépréciations à hauteur de **2,6 Mds**, BNP **400 M€**, Calyon **270 M€** et Natixis **109 M€**. Les Etats Français, Luxembourgeois et Belges volent au secours de DEXIA. Malgré les services des banques centrales et les garanties apportées par les Etats, la liquidité circule mal et dans ces conditions les coûts de refinancement pour les établissements augmentent tout comme les protections contre le risque de défaut.

Si le blocage actuel des marchés financiers persiste au niveau que l'on connaît depuis la mi-septembre 2008 ; le pire est à prévoir : l'investissement qui représente **20%** du PIB (contre 60% pour la consommation) pourrait s'effondrer dès le quatrième trimestre 2008 et amener notre pays à une croissance quasi-nulle. Déjà le secteur immobilier est en fort recul et le chômage est reparti à la hausse.

Toutes les places bancaires sont en grande difficulté malgré l'annonce de plans de relance et en dépit de l'action des banques centrales. A Paris, malgré l'annonce d'un plan de relance du gouvernement de 26 milliards d'euros, le CAC 40 a plongé de plus de 8% revenant à son niveau d'octobre 1998.

2- Une situation des finances publiques dégradée et aggravée par les effets de la crise

2-1 Une situation des finances publiques préoccupante

La situation des finances publiques françaises est aujourd'hui très dégradée.

En 2007, la dette de l'ensemble des administrations publiques s'établissait ainsi à **63,7%** du PIB, au-delà de la limite de 60% fixée par le pacte de stabilité et de croissance. Pour 2008, le rapport économique, social et financier (RESF), annexé au projet de loi de finances, anticipe une nouvelle dégradation du ratio d'endettement qui devrait s'élever à **65,3%** du PIB. Ce document ne tient évidemment pas compte du plan de relance gouvernemental : plus de 15 Mds € en 2009 devant conduire à une augmentation de ce ratio (**70%** du PIB).

L'Etat est le principal contributeur du déficit public, le besoin de financement des collectivités territoriales s'élevant en effet à **0,4%** du PIB, soit **7 Mds €**

Dans un contexte international marqué en 2007 par la volatilité du prix du pétrole, la hausse de l'euro et les turbulences financières résultant de la crise du crédit aux Etats-Unis, aucune amélioration économique n'est attendue au cours des prochains mois. Le RESF annonce des prévisions de croissance de **1 à 1,5%** en 2009, alors qu'il est prévisible que la croissance sera encore inférieure.

2-2 Le souhait d'un retour à l'équilibre reporté après 2012

L'objectif était de résorber le déficit de 50 milliards en quatre ans :

- 40 milliards d'économie résultant de la division par deux du rythme de croissance de la dépense publique, celui-ci étant ramené à **1%**,
- 10 milliards d'économie provenant d'un surcroît de croissance du PIB de **2,5%** sur 2010-2012.

Le gouvernement souhaite respecter la règle du « zéro volume » sur un large périmètre. Il existe toutefois des contraintes à la réalisation de cet objectif : la charge de la dette devrait augmenter de 1,5 à 2 milliards par an entre 2009 et 2011 contre 0,5 en moyenne de 2004 à 2006. Par ailleurs si le montant des pensions a progressé de 0,6 milliard entre 2004 et 2006, il devrait connaître une hausse d'1 milliard entre 2009 et 2011.

Enfin, le ralentissement économique (**0,5%** de croissance sur 2009 selon le scénario le plus optimiste) soulève dès à présent des interrogations sur la réussite de cet objectif.

Pour les budgets 2009-2011, les dépenses des ministères, masse salariale et interventions, devraient être stabilisées en volume. Pour y parvenir, sont confirmés :

- le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux ;
- des économies importantes sur les dépenses d'intervention ;
- des dotations financières limitées en faveur des collectivités territoriales.

2-3 Les collectivités territoriales participeront au retour à l'équilibre du besoin de financement d'ici 2012 par l'atonie des dotations de l'Etat

En 2007, la dépense des collectivités territoriales est restée dynamique avec une **augmentation de 7%**. Par ailleurs, le besoin de financement des collectivités s'est accru pour atteindre 7,2 milliards d'euros.

Sur le long terme, la part des dépenses des collectivités dans le PIB a progressé de 3 points en 25 ans (de **7,9%** à **11,1%** du PIB). La moitié seulement de cette augmentation provient des transferts de compétences liés à la décentralisation.

Désormais, l'évolution des concours financiers de l'Etat ne devrait pas être plus rapide que celle des autres dépenses de l'Etat.

Ainsi, le projet de loi de finances pour 2009 se caractérise par :

- une remise en cause sans précédent des remboursements dus aux collectivités territoriales dont la manifestation la plus éclatante est l'intégration du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) dans le périmètre des concours soumis à la norme de progression du « zéro volume » (inflation prévisionnelle) ;
- la tendance à substituer à ces remboursements des subventions « fléchées », c'est-à-dire réparties contractuellement au niveau déconcentré selon des priorités définies au niveau national. Le mode de répartition prévu pour la future Dotation de Développement Urbain (DDU), dont l'objectif consiste, schématiquement, à compléter la Dotation Solidarité urbaine (DSU) des villes les plus défavorisées, est emblématique : les fonds seraient en effet répartis par le Préfet selon des objectifs fixés chaque année par le Gouvernement.

C'est donc une rigueur financière accrue qui est imposée aux collectivités territoriales : l'extension du périmètre de l'enveloppe normée représente un effort financier de plus de **700 M€** contre **420 M€** l'année dernière. On notera :

- l'indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur la seule inflation prévisionnelle, le gel de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) et des dotations d'équipement ;
- la transformation en variables d'ajustement de la quasi-totalité des compensations d'exonération de taxe sur le foncier bâti et de taxe professionnelle, en sus de la traditionnelle Dotation de Compensation de la Taxe professionnelle (DCTP).

Enfin, comme chaque année, de nombreuses dispositions du projet de loi des finances (PLF) s'inscrivent dans la tradition bien connue du « bricolage », à travers divers aménagements (réduction des baisses de DCTP pour certaines communes, modification des règles d'indexation, ...) dont la cohérence d'ensemble est, pour le moins, peu lisible.

La principale mesure du PLF 2009 est l'extension du périmètre de l'enveloppe normée. La norme de progression inflation (« zéro volume ») s'appliquera ainsi à un volume de 55 milliards d'euros au lieu de 46 milliards d'euros en 2008. La progression globale maximale (2%) est donc de 1,1 milliards d'euros pour 2009. Mais à périmètre constant par rapport à 2008, la progression réelle est de + 1%.

En effet, le maintien de la règle d'indexation actuelle de la DGF et de la DGD, à savoir l'inflation prévisionnelle majorée de 50% de la croissance du PIB (1 milliard d'euros) et la hausse du FCTVA attendue pour 2009 (0,66 milliard d'euros) auraient représenté à eux seuls un volume supplémentaire de + 1,8 milliards d'euros. Pour maintenir la croissance de l'enveloppe globale à 1,1 milliard d'euros, c'est donc en réalité un effort d'environ **700 M€** qui sera demandé cette année aux collectivités territoriales, soit plus de 1,5 fois l'effort déjà consenti en 2008 (**420 M€**).

En résumé, cet effort se répartit sur 4 variables d'ajustement :

- indexation de la DGF sur l'inflation prévisionnelle seule,
- gel de certaines dotations de fonctionnement,
- gel de certaines dotations d'investissement,
- réduction de compensations d'exonérations fiscales.

3- Nos finances communales détériorées sont plus fragiles aux coups de la conjoncture

L'audit financier commandé auprès du Cabinet FCL, diffusé et commenté au début de cet été, a clairement montré les composantes de l'endettement de la collectivité et son incapacité à y répondre dans les toutes prochaines années sans la prise de mesures courageuses.

L'externalisation d'une partie importante de la dette de la collectivité (via l'aménageur RSA ou pour la construction de l'ex projet Médiathèque) fragilise également ceux qui la porte du fait de l'absence de liquidité et du renchérissement du coût du crédit.

Il convient de se rappeler que l'encours de la dette propre de la ville de Rouen était, au titre du budget principal 2008 de **153 668 319,90 €** Dans la mesure où l'amortissement maximal du capital restant dû est pour l'exercice de **15 500 000 €** et que les nouveaux emprunts autorisés par le Conseil Municipal pour financer les investissements 2008 sont plafonnés à **23 000 000 €**, l'encours de la dette pourrait avoisiner au 1^{er} janvier 2009 la somme de **161 000 000 €**, soit **1 480 €** par habitant (la moyenne de la strate se situe à 1.069 €).

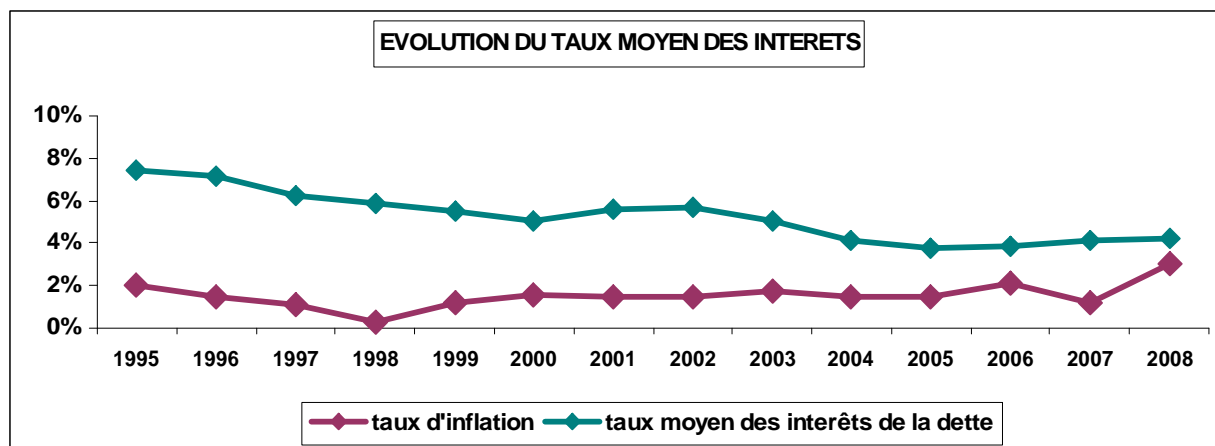
La capacité de désendettement de la ville, calculée en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute, serait alors portée à 13,4 ans. Le ratio d'endettement, soit l'encours de dette sur les recettes de fonctionnement, serait quant à lui de **103%**.

Au terme de la consultation menée auprès des établissements bancaires dans le but de souscrire les emprunts 2008, la ville a souscrit 3 emprunts auprès de Dexia, de Calyon et de la Caisse d'Epargne. Il s'agit de contrats en taux variables ou taux fixes annulables, sans structure risquée ni contraignante.

Il est en outre à noter que l'un de ces contrats est assorti de dispositions à visées environnementales. En effet, le prêteur dans le cadre de ce contrat s'engage à acheter pour le compte de la ville de Rouen 1.000 quotas d'émission de gaz à effet de serre, soit un droit à émettre 1.000 tonnes de dioxyde de carbone (CO2) et à les détruire.

Rouen est la première grande ville de France à contracter un engagement de ce type sur des volumes aussi significatifs.

Ainsi, le groupe Caisse d'Epargne pourrait représenter **36%** de l'encours de la ville, Dexia **25%**, la Société Générale et le groupe Crédit Agricole près de **12%** chacun.



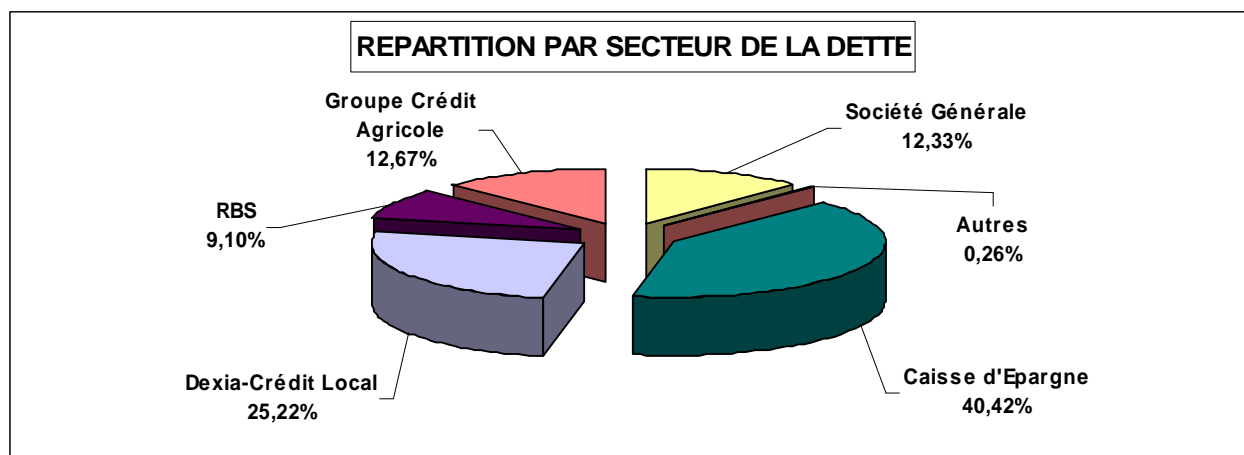
La charge de la dette pour 2009 est anticipée à hauteur de **6 200 000 €** contre **5 600 000 €** inscrits au budget 2008. Cette augmentation de plus de **10%** de BP à BP s'explique par 3 phénomènes conjoints et cumulatifs.

D'une part les taux ont sensiblement augmenté sur la période. L'euribor 3 mois est ainsi passé de **4,63%** début janvier 2008 à **5,39 %** au début du mois d'octobre (+ **16,4%** en 9 mois).

D'autre part, la crise de confiance entre les banques a rendu les ressources rares et par conséquent chères (entre **1%** et **1,50%** de majoration).

Enfin, les banques reconstituent leurs marges au regard des lourdes pertes subies ces derniers mois.

Le taux moyen des intérêts de la dette du budget principal de la ville était au 15 octobre 2008 de **4,21%**. Après prise en compte des opérations de SWAP, ce taux était **3,83%**. Cet avantage de court terme est cependant très vite compensé par un risque majeur d'augmentation des taux en fonction de l'évolution des indices sur lesquels reposent les produits structurés, évolution totalement imprévisible en ce moment.



RBS : Royal Bank of Scotland

Les produits structurés qui représentent 40% de la dette de la Ville, font peser sur celle-ci un risque d'autant plus élevé que le marché est instable. La règle à l'avenir sera le choix d'emprunts à taux fixe ou variable sans structure complexe. Il faudra rester vigilant sur l'évolution des produits structurés, et saisir toutes les opportunités du marché qui s'offriront pour tenter d'en sortir.

Enfin, si la comparaison des charges financières de BP2008 à BP2009 prend en compte l'effet des SWAPS, du coût financier du PPP et des lignes de trésorerie, la charge financière passe de **5,5 M€** à **7,3 M€**, soit **1,8 M€** supplémentaire, ce qui correspondrait à l'équivalent d'environ 2,5 points d'augmentation des taux de fiscalité pour couvrir ce dérapage.

Tous budgets confondus, le risque de taux, en tenant compte des SWAPS, est de :

- 74,55% en taux fixe (dont 60,85% selon des formules combinant taux fixe pendant quelques années et taux variant selon les conditions du marché ensuite)
- 24,45% en taux variable (dont 6,85% en taux variable soumis à des conditions qui peuvent entraîner une augmentation du niveau des taux).

La part des taux fixes est en apparence dominante dans la dette (74,55%), mais la part de dette sécurisée (véritable taux fixes) n'est que de 13,7%. En effet les taux fixes sont composés pour une large part de produits structurés (60,85%) qui optimisent aujourd'hui le taux moyen mais sont particulièrement risqués, notamment dans la période de turbulence actuelle des marchés.

Parmi les taux fixes structurés, certains ont un risque de dégradation plus fort que d'autres, il s'agit soit de produits à effet cumulatif (dit « Snowball »), la dette de la Ville comprenant 3 produits de ce type pour environ **33M€** (22% de l'encours), soit de produits basés sur des échanges de taux (pour environ **15M€** (9,80%).

Au final, 32% de la dette de la Ville est exposée à un risque qualifié de maximal.

Dans ces conditions, l'emprunt 2008 a été réalisé en contractant auprès de CALYON (10M€), DEXIA (10M€) et la Caisse d'Epargne (3M€) selon une stratégie plus prudente de taux fixe avec barrière sur Euribor. Cela permet aussi de « diluer le risque » en ancrant notre dette sur davantage de sécurité.

4- Un budget 2009 très encadré aux arbitrages difficiles et néanmoins nécessaires

Au regard du contexte de crise financière, économique et sociale dans laquelle s'inscrit l'action municipale et de l'absence de marges de manœuvre sur les ressources, c'est un budget excessivement « serré » qui fera l'objet d'un vote au Conseil Municipal de janvier 2009.

4-1 Des recettes faiblement évolutives

4-1.1 Les dotations de l'Etat

Ces dotations sont marquées par les nouvelles modalités d'indexation de la DGF qui était jusqu'en 2008 indexée d'une part sur l'inflation prévisionnelle, et, d'autre part, sur 50% du PIB de l'année n-1. La future loi de finances ramène l'indexation de la DGF à la seule inflation prévisionnelle, soit 2%. Compte tenu d'une croissance du PIB 2008 estimée à 1%, l'indexation, à législation constante, aurait été de 2,5%. Avec cette mesure, le gouvernement souhaite associer les collectivités locales à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Cela représente ainsi une perte de 200 M€ pour les collectivités.

Le gel de certaines dotations de fonctionnement ou d'équipement, la réduction de compensation d'exonération fiscale ou encore la réduction du complément de garantie de la DGF de **2%**.

Parmi les mesures restrictives du PLF, était prévue une réforme des conditions d'attribution de la DSU. Cette réforme se caractérisait par :

- un abondement de la DSU pour 2009 et à titre dérogatoire, à hauteur de 70 M€,
- une réduction du nombre de communes éligibles à **50%** des communes de plus de 10.000 habitants, contre **75%** actuellement,
- une suppression du critère « logement social » dans le calcul de l'indice synthétique, qui serait modifié comme suit : potentiel financier (**50%**), nombre d'allocataires APL (**35%**), revenu par habitant (**15%**),
- une réduction du poids des critères de zonage dans le calcul de la DSU : le critère « ZUS » serait réduit de moitié, et le critère ZFU serait supprimé.

La réduction des conditions d'éligibilité conduisait à faire sortir 238 communes du dispositif, en deux ans, compte tenu de la garantie de 50% de la dotation N-1 l'année de sortie. 14 grandes villes étaient concernées : Dijon, Dunkerque, Grenoble, Limoges, Nancy, Nantes, Pau, **Rouen**, Toulouse, Orléans, Montreuil, Le Mans, Clermont-Ferrand et Tours.

Le « produit » global de la sortie des 238 communes s'élevait, sur la base des dotations 2008, à près de **160 M€** en année pleine (2010). Pour les 14 grandes villes sortantes, la perte aurait représenté **45,4 M€**

La suppression du critère du logement social conduisait à faire sortir du dispositif des communes présentant un nombre élevé de logements sociaux (par exemple : Montreuil, Bagneux, Pantin ...). La suppression du critère ZFU et l'amointrissement du critère ZUS visait à « revenir » sur le dispositif mis en place en 2005.

Le corollaire de cette mesure était la création d'une dotation nouvelle (la Dotation de développement urbain), qui se serait substituée au « manque à gagner » de DSU induit par la réduction des coefficients de zonage pour les communes « politique de la ville ». Or, le dispositif

proposé ne remplissait pas du tout cet objectif.

L'action concertée des maires des villes, toutes tendances confondues, a conduit le gouvernement à proposer des aménagements à cette réforme. Cependant le risque d'une nouvelle réforme pour 2010 demeure.

Les aménagements prévus dès 2009 sont de deux ordres :

- une concentration de l'augmentation de **70 M€** prévue sur les communes les plus défavorisées, les autres villes qui devaient aussi bénéficier d'une augmentation de la DSU se verront garantir une progression de 2% minimum ;
- toutes les Villes éligibles à la DSU en 2008 sont assurées de percevoir le même montant en 2009.

Les associations d'élus se sont engagés à réétudier les critères de la DSU avec le Comité des Finances locales, d'ici à avril 2009.

4-1.2 Les autres dotations

La Dotation de compensation relative à la taxe professionnelle (DCTP)

La Dotation de compensation relative à la taxe professionnelle (DCTP) vise à compenser les pertes de recettes pour les collectivités liées aux exonérations décidées dans le passé par l'Etat. Elle joue un rôle d'ajustement au sein de l'enveloppe globale des dotations distribuées par l'Etat et diminue donc chaque année.

Cette dotation pourrait s'élever à **1,20 M€** si la diminution constatée en 2008 (-11,2%) se poursuit en 2009.

Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

En 2008, la Ville a encaissé au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle une somme de **607 067 €**. Ce fonds est alimenté en grande partie par les recettes de taxe professionnelle d'établissements « dits exceptionnels ». Un établissement est considéré comme exceptionnel lorsque ses bases de TP, divisées par le nombre d'habitants de la commune d'implantation de celui-ci excèdent un seuil égal à deux fois la moyenne nationale des bases communales de TP par habitant.

Le FDPTP est géré par le Département de la Seine-Maritime qui en assure la redistribution auprès de la commune sur laquelle se situe l'établissement mais aussi auprès de certaines communes limitrophes en fonction de différents critères (communes défavorisées, communes d'accueil). Pour Rouen, la perception de cette recette était liée à l'industrie automobile, et, plus précisément, à l'usine Renault située à Cléon.

Par courrier en date du 17 juillet 2008, le Département a fait part de la fin de l'éligibilité de la ville de Rouen à ce fonds pour 2009 au regard des critères fixés par la réglementation et sur lesquels le Conseil Général ne peut pas intervenir. Il s'agit donc d'une perte de près de **600 000 €**, la dotation sera ramenée à **450 000 €** en 2009, puis à **0 €** en 2010. Cette nouvelle perte de ressources témoigne des importantes restructurations dans ce secteur d'activité et fragilise encore un peu plus nos finances.

Les dotations de la Communauté de l'agglomération rouennaise (CAR)

En 2008, les dotations versées par la C.A.R. se sont décomposées de la façon suivante :

- **l'attribution de compensation** pour un montant de **18 316 366 €**
- **la dotation de solidarité communautaire** pour un montant de **3 620 000 €**

La dotation de solidarité communautaire devrait bénéficier du dynamisme des bases de TP et s'établir pour l'année 2009 à **3 993 295 €** Cependant, l'avenir reste incertain compte tenu des réformes en gestation de la taxe professionnelle et des risques d'évolution du tissu industriel de l'agglomération.

En ce qui concerne le montant de l'attribution de compensation, il devrait évoluer en raison du transfert à la CAR des compétences tourisme et aéroport. L'impact sur le budget de la ville devrait être neutre, une baisse de cette dotation devant être compensée par une baisse équivalente de la dépense prise en charge par l'agglomération. Les ajustements seront opérés par voie de décision modificative une fois les montants stabilisés. Dès le BP 2009 est pris en compte le non versement à l'office du tourisme de la subvention habituelle de **445 000 €** ; *a contrario*, la prévision du montant de l'attribution de compensation est diminuée d'autant, soit un montant ramené à **17 833 773 €**

4-1.3 Les recettes fiscales et les autres recettes

La fiscalité directe locale (taxes-ménages)

Il est proposé d'établir un projet de budget primitif 2009 sur une hypothèse d'évolution des bases brutes de taxes ménages de **+ 1,66%** pour la taxe d'habitation, **+ 2 81%** pour le foncier bâti et de **0%** pour le foncier non bâti au titre de leur croissance.

Ces deux dernières années, le Parlement a fixé cette revalorisation à **1,8%** et **1,6%**. Dans la mesure où l'inflation prévisionnelle retenue dans le PLF 2009 est de **2%**, il est vraisemblable que l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition ménagères (TH, TF, TFNB) soit fixée à un niveau nettement supérieur à l'an passé.

L'évolution des bases et des taux d'imposition

L'évolution des bases

EVOLUTION DES BASES NETTES FISCALES DE LA VILLE DE 2002 A 2009

Montant des bases nettes fiscales définitives et projetées pour 2009 (Données en euros)

Bases notifiées	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taxe d'habitation	110 703 040	113 473 925	117 091 482	122 245 676	125 344 315	127 732 579	132 767 238	134 969 622
Foncier bâti	120 655 338	123 682 527	127 182 974	130 208 339	133 600 632	136 412 077	139 642 400	143 512 780
Foncier non bâti	252 818	212 991	225 519	217 162	230 475	241 358	239 433	250 008
TOTAL	231 611 196	237 369 443	244 499 975	252 671 177	259 175 422	264 386 014	272 649 071	278 732 410

Evolution des bases nettes fiscales notifiées en pourcentage

Evolution des bases notifiées	2002/2001	2003/2002	2004/2003	2005/2004	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008
Taxe d'habitation	2,91%	2,50%	3,20%	4,40%	2,50%	1,91%	3,94%	1,66%
Foncier bâti	2,72%	2,51%	2,80%	2,40%	2,60%	2,10%	2,36%	2,77%

Source : Etat 1259 MI – Services fiscaux

Dans l'attente de la notification des bases, qui n'interviendra qu'au premier trimestre 2009, l'hypothèse retenue concernant leur évolution est proposée selon le scénario suivant :

- **+ 1,66%** pour les bases de la taxe d'habitation. Cette hypothèse repose sur une anticipation de l'évolution morose du marché de l'immobilier marqué par la crise en cours,
- **2,77%** pour le foncier bâti. La croissance des demandes de permis de construire ces dernières années permet d'espérer une augmentation un peu plus dynamique des bases. La prudence impose de limiter toutefois la progression à **2,77%**.

Les taux d'imposition

Comme chaque année, la Ville procédera au vote des taux d'imposition lors de l'adoption de la première décision modificative du budget au cours du mois de mars prochain.

A ce niveau de la prévision budgétaire, il est envisagé une stabilité fiscale par rapport à 2008. La décision finale sera prise, au vu de la notification des bases fiscales pour l'année 2009.

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Ville	19,99 %	21,01 %	25,08 %
Département	6,53 %	13,16 %	22,74 %
Région	/	4,42 %	9,20 %
Taxe spéciale d'équipement	0,031 %	0,056 %	/

Le tableau suivant compare la moyenne des taux pratiqués par l'ensemble des grandes villes qui relèvent de la taxe professionnelle unique (T.P.U.) par rapport aux taux de la Ville de Rouen : (-10% en 2001, puis + 2,79 % en 2004, + 1% en 2005 et + 1% en 2006).

	Moyenne de l'ensemble des Villes en T. P.U. (2008) *	Taux d'imposition 2008 pour la Ville de ROUEN
Taxe d'habitation	20,04%	19,99%
Foncier bâti	22,75%	21,01%
Foncier non bâti	43,43%	25,08%

Source : Association des Maires de Grandes Villes de France et Dexia (villes en T.P.U. ou mixte)

Les taux votés par la Ville de Rouen en 2008 restent inférieurs à ceux votés par la moyenne des villes de France intégrées dans un groupement intercommunal à taxe professionnelle unique, telle qu'elle apparaissait en 2008.

Il convient de noter que si l'évolution des bases est favorable, la stabilisation des taux d'imposition dans un contexte dégradé de nos finances marque un effort important de la collectivité dans sa maîtrise des dépenses afin d'éviter d'amputer encore davantage le pouvoir d'achat des Rouennais.

4-1.4 Les autres recettes

Au-delà des contributions directes, la Ville de Rouen perçoit :

La taxe additionnelle communale aux droits de mutation : Depuis quelques années, l'évolution observée de cette recette tant en volume qu'en valeur, a fait preuve d'un certain dynamisme, grâce à la bonne tenue du marché de l'immobilier. Les comptes administratifs 2007 et 2006 font désormais apparaître une recette supérieure ou égale à **4,5 M€**. L'évolution de cette recette étant toutefois soumise à l'incertitude, compte tenu de la dégradation du marché immobilier, la prévision budgétaire pour 2009 sera limitée à **3 900 000 €**

Les droits de stationnement : En 2008, il avait été prévu une somme de **1,9 M€** au budget primitif. Le montant est reconduit pour 2009.

La taxe sur l'électricité : son niveau d'encaissement devrait se situer à **1,8 M€** car elle est relativement stable d'une année sur l'autre.

La taxe de séjour continue à être relativement dynamique, elle est évaluée pour 2009 à **150 000 €**. Elle sera transférée à la CAR compte tenu du transfert de la compétence tourisme.

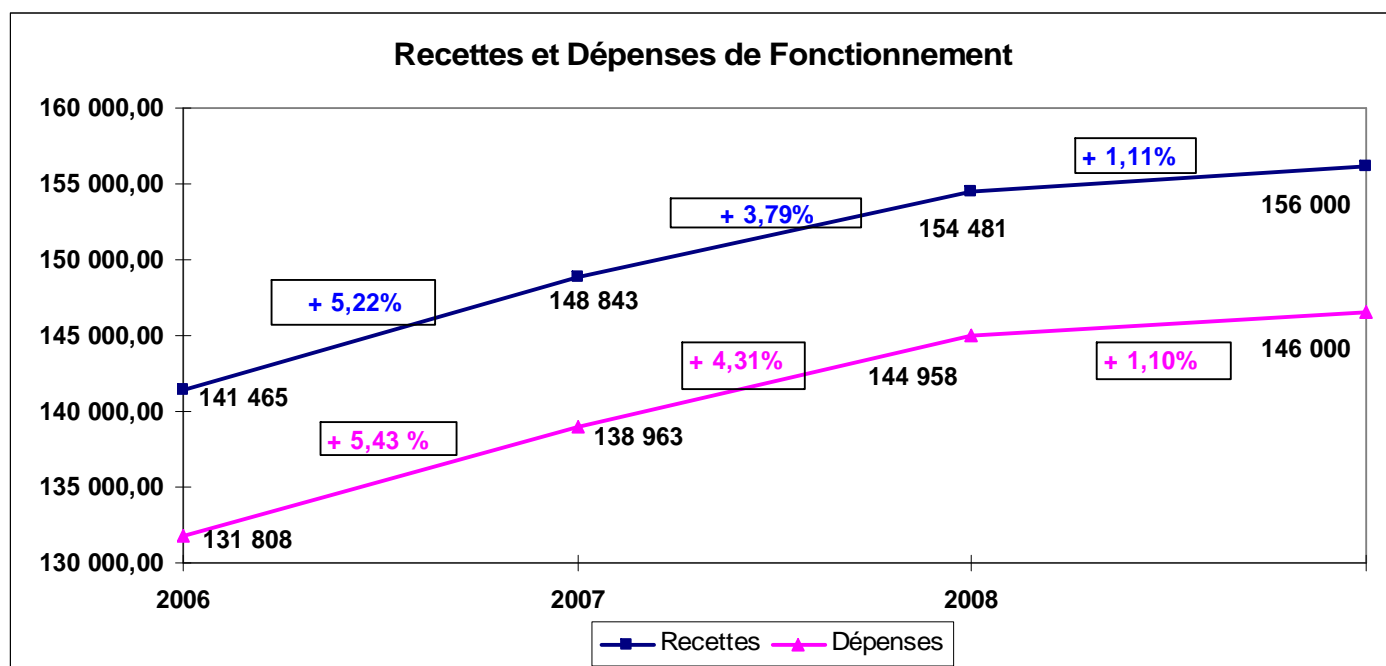
Rôles supplémentaires : Le montant est estimé de façon prudente à **150 000 €**

4-2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans le cadre de la préparation du budget primitif 2009, les services se sont attachés à ajuster leurs demandes au plus près de leurs besoins ; l'étroitesse des marges de manœuvre financières conduit les services à faire preuve de rigueur dans la gestion.

Avec une projection de l'évolution des dépenses (+1,10%) au même rythme que celle des recettes (+1,11%), la municipalité fait preuve d'un acte volontariste de maîtrise des dépenses.

Ainsi la progression constatée ces dernières années avec un effet ciseaux prononcé (progression plus rapide des dépenses que des recettes) est stoppée. Cette rupture est particulièrement visible dans le graphique présenté ci-dessous.



4-2.1 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent près de 56 % de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement, en progression de **2,31%** par rapport à l'année dernière à comparer à l'augmentation de **9%** (soit **2,92%** par an) sur les années 2005 à 2008. Il est donc indispensable de maîtriser leur évolution considérant leur augmentation quasi mécanique liée notamment au Glissement Vieillesse Technicité (évolution normale de la carrière de chaque agent municipal : avancement de grade, promotions, etc...).

Une politique volontariste de gestion des ressources humaines

La résorption de la précarité

La Ville s'engagera dès 2009 dans une politique volontariste et pluriannuelle d'intégration au sein de ses services, d'agents employés sur des contrats précaires (emplois d'insertion, horaires / vacataires, temporaires).

L'objectif est d'accorder à l'ensemble de ces catégories d'agents des conditions d'accès spécifiques aux postes permanents et ce, en fonction de leurs compétences (et de leurs diplômes), de leur ancienneté, du temps de travail qu'ils effectuent. Le temps non complet et le faible niveau de rémunération qui en découle, constituent une autre forme de précarité.

Dans ce cadre, la DRH poursuit l'effort de résorption. La ville aura intégré 41 agents à début novembre 2008, dont :

- 12 agents temporaires,
- 9 agents en emplois d'insertion,
- 18 agents horaires.
- 2 agents à temps non complet

Un effort tout particulier a été fait pour que ces intégrations d'agents contribuent réellement à résorber la précarité globalement à la ville de Rouen. A ce titre, il convient de noter que l'intégration de 20 agents sur les 41 n'a pas donné lieu à leur remplacement par de nouveaux agents précaires.

Cette politique sera poursuivie en 2009, en priorité pour les agents horaires ou temporaires depuis longtemps employés par la ville.

Les emplois aidés

A la fin du premier semestre 2008, 76 personnes sont employées dans le cadre des contrats aidés, 8 possibilités d'accueil de personnes au titre du dispositif Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, 40 au titre du Contrat d'Avenir, 3 au titre du dispositif Adultes Relais et 25 au titre de l'apprentissage.

L'effort de formation

En 2009, la demande des services relative à l'évolution des techniques et des compétences requises conduira à maintenir voire renforcer cet effort par rapport à 2008. Les besoins concernent notamment les actions relatives à :

- la santé et la sécurité au travail (habilitations, permis,...),
- l'accompagnement du nouveau projet de lecture publique Rn' Bi,
- l'actualisation des compétences de base,
- au management d'équipe,
- la préparation au CAP Petite Enfance et aux concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et Auxiliaire de Puériculture pour des personnels de la Direction des Temps de l'Enfant : il s'agit d'un programme de développement des compétences destinées aux agents assurant des missions dans les écoles ou dans les crèches et haltes-garderies, en anticipation des départs en retraite.

Il convient de noter par ailleurs, qu'afin de concilier l'augmentation des besoins de formation des agents et les moyens financiers dont dispose la Ville, la politique adoptée favorisera la formation en interne particulièrement dans les domaines suivants : bureautique et la préparation aux concours et examens et formations spécifiques espaces verts.

Enfin, pour l'année 2009, ces formations internes seront complétées par des formations Sauveteurs Secouristes du Travail.

La mobilité interne

Pour 2009, il est réaffirmé que la mobilité interne demeure un mode de recrutement privilégié. Ce mode de recrutement a pour effet de contribuer à une meilleure maîtrise des dépenses nettes pour la Ville, par un pilotage optimisé des emplois et des compétences. De plus, en favorisant les échanges entre directions, cette mobilité renforce l'efficacité des services et des personnels et favorise la transversalité dans les modes de fonctionnement.

La réorganisation des services municipaux engagée depuis novembre 2008 devrait conduire en 2009 à un renforcement de ce mode de recrutement.

Les principaux paramètres d'évolution

La valeur du point d'indice

Il est prévu une augmentation de la valeur du point d'indice de **0,325%**.

La réévaluation de l'indice de base

Au cours de l'exercice 2008 deux augmentations sont intervenues : passage en mars de l'indice de 283 à 288, puis en juillet, passage du même indicateur à 290. Pour le BP 2009, il est prévu d'inscrire un montant relatif à l'effet report de ces réévaluations du premier semestre 2008.

L'indice glissement vieillesse technicité (GVT)

Le GVT annuel moyen des collectivités territoriales est estimé entre **0,7%** et **0,8%**. Pour Rouen, celui-ci est évalué pour l'année 2009 à **0,7%** de la masse salariale.

La hausse du SMIC

En 2008, une première revalorisation du SMIC est intervenue au 1^{er} mai de **2,3%**, suivie d'une seconde augmentation au 1^{er} juillet de **0,9%**, soit pour l'année une revalorisation totale de **3,2%** (1.98% en année pleine).

En se basant sur une hausse déjà programmée, portant sur une hypothèse d'augmentation de **4%** à compter du 1^{er} juillet prochain, la revalorisation sera de **2%** en année pleine.

La refonte du statut des agents territoriaux

Dans le cadre de la refonte des grilles indiciaires et de la perspective de la mise en place des filières métiers, une réflexion pour l'ensemble de la fonction publique a débuté en septembre 2008, concernant toutes les catégories.

4-2.2 Les dépenses de fonctionnement hors personnel

Le cadrage sous contrainte du BP09 se traduit par une stabilisation des dépenses de gestion de la collectivité au même niveau qu'au BP08, c'est-à-dire sans prise en compte des évolutions intervenues lors des décisions modificatives.

L'effort porte principalement sur les moyens de fonctionnement des services qui n'évoluent pas plus que les prévisions d'inflation, une cible de **34,98 M€** est envisagée au stade de la préparation budgétaire.

A contrario, le soutien affiché au fonctionnement du Hangar 23 (**1,3 M€** au BP 09, **1,17 M€** au BP08) ou au CCAS (**3,68 M€** au BP09, **3,56 M€** au BP08) marque pour l'un la volonté d'inscrire les crédits nécessaires à la programmation sur une année entière, et pour l'autre la priorité accordée à une politique de solidarité plus affirmée.

La Ville prendra en compte dès le BP 09 la baisse du montant de la subvention à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour laquelle la Région a prévu une augmentation de sa participation à hauteur d'environ **2 M€**

5 - Une solidarité active des collectivités du même territoire

L'équipe municipale veut partager les projets majeurs d'infrastructures, d'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens et d'attractivité de notre territoire avec les autres collectivités.

Cet objectif est désormais traduit dans le Contrat d'Agglomération 2007-2013 signé le 13 octobre 2008 entre la Région Haute-Normandie, le Département de Seine-Maritime et la Communauté d'Agglomération Rouennaise. Il s'inscrit en cohérence avec les autres documents de programmation contractuels établis entre les partenaires de la Ville de Rouen que sont le Contrat de Projets conclu entre l'Etat et la Région Haute-Normandie, le Contrat « 276 » et le Programme Opérationnel FEDER de Haute-Normandie. Il décline ainsi les orientations du projet de développement de l'Agglomération Rouennaise établies à l'horizon 2015. Il s'établit autour de trois axes forts :

- Axe 1 : renforcer l'attractivité économique et affirmer la vocation métropolitaine de l'agglomération
- Axe 2 : améliorer la cohésion territoriale et sociale de l'agglomération
- Axe 3 : promouvoir une meilleure qualité de vie dans l'agglomération.

Dans ce cadre, deux priorités ont été clairement identifiées par l'agglomération : le projet Seine Ouest et l'amélioration des transports. Le montant global des opérations inscrites au Contrat d'agglomération se monte à **550 M€**

Les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Rouen représentent, quant à elles, un montant de plus de **49 M€**, au titre duquel la Ville reçoit plus de **30 M€** de subventions de ses partenaires.

Ces opérations concernent quatre priorités majeures pour la Ville :

- la poursuite de la transformation des rives de Seine pour près de **11 M€**, avec l'achèvement de l'espace des Marégraphes, l'aménagement des quais bas rive gauche et de l'espace du Pré-aux-Loups rive droite ;
- la réalisation de parcs urbains, pour un coût de **27,2 M€**, avec la poursuite du parc urbain Rouen Est, en lien avec la conception de l'éco-quartier des Deux-Rivières et la première phase d'aménagement du parc urbain de l'Île Lacroix, comprenant notamment son accessibilité en modes doux ;

- des travaux importants concernant les établissements culturels structurants à l'échelle de l'agglomération pour un montant de **7,6 M€**, comprenant la deuxième phase d'amélioration de l'Opéra de Rouen Haute-Normandie, la rénovation du Conservatoire à rayonnement régional et le lancement d'études relatives à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts ;
- l'ouverture de deux structures d'accueil des jeunes, pour plus de **3,5 M€**, que sont l'Auberge de Jeunesse et la Maison de l'Etudiant.

Ainsi, dès l'année 2009, ces différents projets devraient être lancés. Les autorisations de programme correspondantes seront ouvertes dès le vote du budget primitif 2009.

L'auberge de jeunesse qui ouvrira ses portes au cours de l'été 2009, bénéficiera de financements complémentaires de la Région et de la Communauté d'Agglomération Rouennaise.

II –LES CREDITS DE PAIEMENT INSCRITS EN 2009

Il est rappelé que les investissements de la ville de Rouen sont gérés sous la forme **d'autorisations de programme et de crédits de paiement**. Les autorisations de programme sont pluriannuelles et doivent être ouvertes pour la totalité du montant, quelle que soit la durée de l'investissement. Elles permettent d'engager l'opération d'investissement sur le plan comptable et juridique. Elles constituent la limite maximale financière arrêtée par la Ville sur les engagements des futurs investissements. Pour autant, les crédits inscrits au budget correspondent à ce qui est nécessaire pour permettre le paiement effectif des investissements. Cette méthode de gestion budgétaire optimise les crédits inscrits au budget de la Ville sans un recours inutile à la fiscalité ou prématurément à l'emprunt.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2009-2013 prendra la suite du PPI 2002-2008 arrivé à échéance. Il sera finalisé au cours du premier semestre 2009.

Aussi, ce présent rapport d'orientations budgétaires permet de faire un premier point financier du PPI 2002-2008 et d'ouvrir les premiers montants d'autorisations de programme (AP) du PPI 2009-2013.

1 – La clôture du PPI 2002-2008

Le montant du PPI 2002-2008 est arrêté à la somme de **437 821 643 €** dont **225 114 446 €** mandatés, soit un taux de réalisation de **51,41%**.

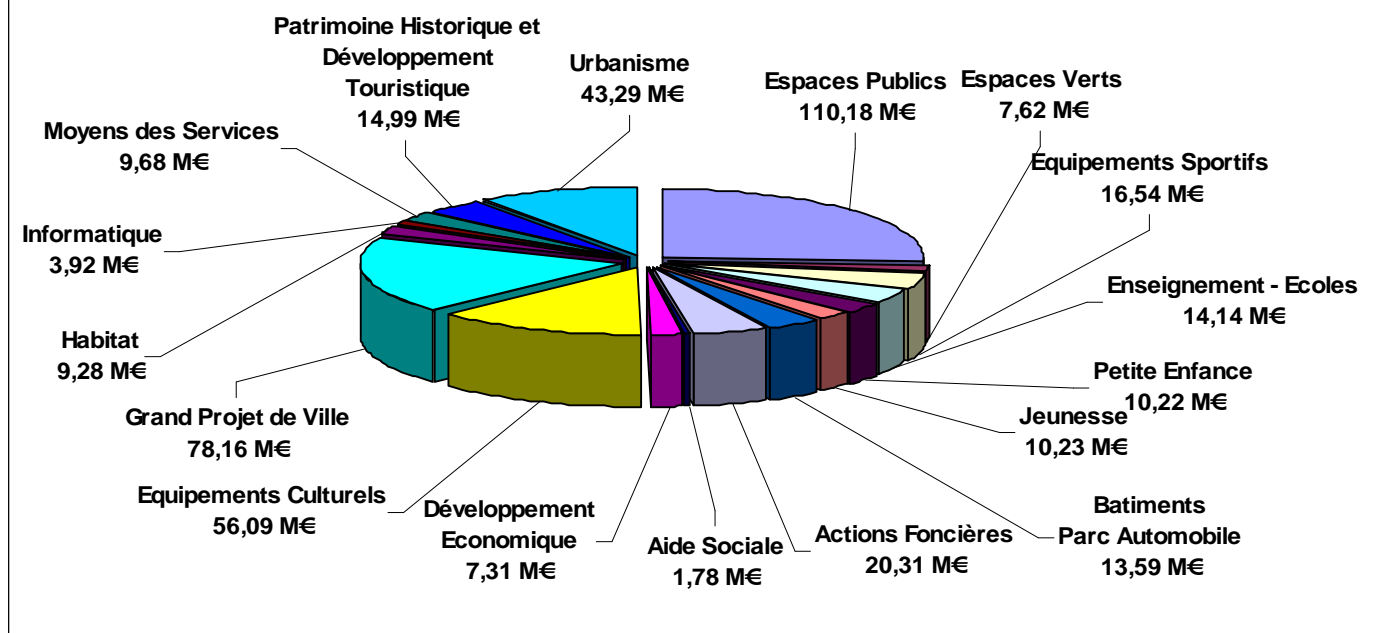
Il convient cependant de préciser que certaines autorisations de programme s'exécuteront sur le PPI suivant alors même que leur ouverture s'est réalisée sur la période 2002-2008, il s'agit principalement du PPP (**62,83 M€** d'AP ouverte pour un montant mandaté de **3,6 M€**) ou encore des Conventions publiques d'aménagement (CPA).

Le tableau suivant donne un état constaté par programme sectoriel des AP ouvertes et de leur consommation à la fin de l'année 2008.

Afin de tenir compte d'éventuels reports, les annulations des soldes d'AP non consommées seront validées en DM2 2009.

Programme Sectoriel	Montant PPI 2002-2008 à fin 2008	CP mandatés antérieurs à 2008	CP ouverts 2008 (+DM3)	CP mandatés au 30/10/2008	% réalisation
Espaces Publics	110 204 796	26 858 214	9 355 691	5 804 309	29,64%
Espaces Verts	7 623 357	5 633 090	1 032 420	447 106	79,76%
Equipements Sportifs	16 537 720	13 266 114	1 048 509	849 198	85,35%
Enseignement-Ecoles	14 144 308	12 382 717	1 565 510	858 275	93,61%
Petite Enfance	10 223 258	4 335 181	967 917	720 985	49,46%
Jeunesse	10 230 893	4 015 587	4 375 699	2 186 962	60,63%
Bâtiments-Parc Automobile	13 586 053	11 082 458	2 115 572	1 572 776	93,15%
Actions Foncières	20 311 737	15 166 030	3 601 396	1 325 736	81,19%
Aide Sociale	1 776 854	1 117 104	249 750	100 000	68,50%
Développement Economique	7 308 388	5 274 202	1 708 341	1 366 794	90,87%
Equipements Culturels	56 092 285	15 486 699	6 287 569	5 506 924	37,43%
Grand Projet de Ville	78 156 399	40 817 995	13 448 557	11 260 462	66,63%
Habitat	9 280 978	5 657 894	2 044 396	1 815 708	80,53%
Informatique	3 923 204	3 466 302	351 462	232 748	94,29%
Moyens des Services	9 680 213	7 207 718	1 370 861	942 614	84,20%
Patrimoine Historique et Développement Touristique	14 985 357	7 522 388	710 362	433 844	53,09%
Urbanisme	43 285 843	3 157 481	2 270 367	1 918 201	11,73%
TOTAL	427 351 643	182 447 174	52 504 379	37 342 643	51,43%
TDV	5 270 000	877 382	94 400	4 400	16,73%
TDA	5 200 000	4 420 210	277 333	22 637	85,44%
TOTAL	437 821 643	187 744 766	52 876 112	37 369 680	51,42%

REPARTITION AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES PAR SECTEURS A FIN 2008



2 – Les AP/CP à inscrire en 2009

L'année 2009 correspond à une année de transition après l'élection en mars dernier de la nouvelle équipe municipale. Les AP/CP qui seront proposés au vote des membres du Conseil municipal en janvier témoignent de cette situation : prise en compte des engagements déjà pris et fixation des priorités de la Municipalité en ce début de mandat. Les premiers axes choisis portent sur les thèmes suivants :

- cadre de vie : axe Seine (aménagement des quais, Seine-Ouest), déplacements doux
- qualité de vie : amélioration des espaces publics (aménagements île Lacroix et quartier Grieu)
- démocratie locale : premier budget participatif pour les conseils de quartiers
- développement durable : agenda 21, géothermie, forages, plan de déplacement
- priorité en faveur du logement social dans la ville
- nouvelles orientations du Grand Projet de Ville en terme de logement et de mixité sociale
- développer la lecture publique : Rn'Bi
- rénover le patrimoine sportif vétuste (complexe sportif Guy Boissière)
- créer de nouveaux services (maison de la vie étudiante)
- promouvoir la vie sociale des quartiers par de nouveaux équipements (maisons de quartiers).

Le montant des AP à soumettre au vote du Conseil Municipal de janvier 2009 pour un montant de 176 millions comprend des autorisations de programme destinées à couvrir les investissements récurrents de la collectivité pour maintenir son patrimoine en bon état (sécurité maintenance, acquisition de moyen technique et bureautique, rachat EPFN...), lancer des études, mais également ouvrir de nouvelles AP correspondant aux projets portés par la Municipalité. La déclinaison en autorisations de programme du PPI 2009-2013 est en cours et fera l'objet d'une présentation détaillée selon les modalités habituelles durant le premier semestre 2009.

Certaines AP de projet provenant du PPI précédent ayant déjà fait l'objet d'un vote (contrat de partenariat, auberge de Jeunesse, concessions d'aménagement, ...), seules les AP nouvelles ou les compléments d'AP millésimées 2002-2008 feront l'objet d'un vote.

Programme Sectoriel	Montant des AP à soumettre au vote	CP mandatés En 2008	CP demandés au BP 2009
Espaces Publics	32 474 303	5 561 779	11 069 200
Espaces Verts	4 599 629	0	900 240
Equipements Sportifs	6 611 672	60 000	2 109 700
Enseignement-Ecoles	6 609 780	0	1 340 000
Petite Enfance	518 986	274 970	200 000
Jeunesse	5 688 380	5 473 825	2 276 640
Bâtiments-Parc Automobile	7 535 675	1 415 178	1 701 661
Actions Foncières	16 375 937	0	4 016 000
Aide Sociale	580 000	0	318 000
Développement Economique	1 325 000	1 631 208	905 000
Equipements Culturels	10 144 976	13 919 053	12 214 383
Grand Projet de Ville	8 180 623	46 449 123	9 147 800
Habitat	8 840 000	5 015 000	1 356 000
Informatique	1 300 000	0	418 000
Moyens des Services	1 239 998	2 814 247	475 670
Patrimoine Historique et Développement Touristique	8 412 470	2 101 369	2 054 950
Urbanisme	51 849 889	2 853 848	3 140 000
TOTAL	172 287 318	87 569 600	53 643 244
TDV	0	971 782	0
TDA	4 000 000	4 697 543	100 000
TOTAL	176 287 318	93 238 925	53 743 244

3 – Les principaux crédits de paiement prévisibles

A ce stade de la préparation budgétaire, la masse des crédits de paiement prévisibles pour 2009 pourrait s'élever à environ **53,7 M€** : **44 M€** pour ce qui concerne les travaux effectués en maîtrise d'ouvrage propre ou par un aménageur et **9,7 M€** pour les subventions d'équipement versées à des maîtres d'ouvrage extérieurs.

Le montant des CP ouverts en 2008 (après DM3) s'est élevé à **52,87 M€**

Malgré le peu de marge de manœuvre laissé par la politique d'endettement massive menée précédemment, l'ambition d'amener notre ville à prendre en compte les préoccupations environnementales et de développement durable, à renforcer les solidarités et à faire de Rouen un pôle majeur d'attractivité, se concrétisera dans les opérations inscrites dès le BP 2009.

La répartition des crédits de paiement prévus au BP 2009 est cependant marquée par le poids des projets déjà engagés au cours du mandat précédent. Ainsi, les choix faits par la précédente municipalité (ex médiathèque, auberge de jeunesse, contrat de partenariat, vidéo-surveillance, TEOR, connexion du pont Flaubert, concessions d'aménagement et ZAC, protocole

CGLLS, rachat EPFN, GIP Marité...) représentent **33,79M€** soit près de 63% des crédits de paiement inscrits.

Il faut souligner que leur poids (hors crédits de maintenance courant et projets nouveaux) excède la capacité d'investissement de la Ville et aggrave l'endettement comme cela a été annoncé lors de l'audit financier de cet été.

4 – Les principales recettes d'investissement

Les subventions attendues pour 2009 sont estimées à environ 20 M€ contre 11,4 M€ ouverts en 2008.

Cette augmentation de près de 8,6 M€ par rapport à l'an passé révèle la concrétisation du partenariat engagé avec les collectivités du territoire.

En effet, outre les autorisations de programme à ouvrir qui correspondent aux contributions des partenaires au contrat d'agglomération, certaines participations seront encaissées dès 2009.

Ainsi, le Département et la CAR participeront pour 600 000 € chacun aux aménagements des accès du pont Flaubert ; des crédits seront également inscrits au titre de l'auberge de jeunesse (dont 643 574 € de la CAR), 60 000 € de la CAR pour le démarrage des études de l'implantation future de l'ERBA.

Le Département interviendra pour la construction du projet d'archives départementales avec 20 M€ d'AP ouvertes et, dès à présent, 15 M€ à encaisser en 2009.

Les participations attendues de ces partenaires permettront ainsi de limiter fortement le recours à l'emprunt.

III – LES ORIENTATIONS DU BP 2009 DECLINEES PAR PÔLE

1 – Rouen Ville solidaire et à l'écoute de ses habitants (pôle proximité, solidarité, citoyenneté)

L'objectif stratégique de ce pôle est de favoriser et de développer la proximité entre l'habitant et les services de la ville, notamment en identifiant un point d'entrée unique des services municipaux.

1-1 La solidarité et de la cohésion sociale

L'objectif est d'exprimer la solidarité active de la Ville envers les personnes démunies ou exclues. Les actions de médiation, d'insertion sociale et d'insertion vers l'emploi, de prévention seront développées et contractualisées avec les partenaires. Ces actions visent à renforcer et développer la cohésion sociale, notamment dans les quartiers à dominante d'habitat social. Ce renforcement des politiques de cohésion sociale s'orientera aussi vers les seniors et prendra en compte les liens à conserver entre toutes les générations.

Ainsi, les moyens alloués au CCAS pour mettre en oeuvre ses missions d'aide sociale, de gestion des résidences logements, de l'EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), le maintien à domicile, des actions de prévention et d'insertion sociale, d'accueil de jour et de logement d'urgence, ces moyens sont reconduits en 2009, et prennent en compte le transfert des actions relatives à la politique en faveur des seniors.

1-1.1 La Ville du partage

La mise en place du Revenu de Solidarité Active (RSA) contraindra la Ville à revoir l'ensemble des procédures avec le Département porteur de ce nouveau dispositif ; il sera nécessaire d'anticiper les conséquences (en particulier pour les Rmistes que le CCAS suit). Un travail important sera entrepris en ce qui concerne le positionnement des aides et actions facultatives de la ville. La situation des « travailleurs pauvres » sera dans ce cadre elle-aussi prise en compte. Il sera mis l'accent sur les différents leviers d'insertion.

Une priorité en faveur de l'insertion professionnelle

Les services concernés, en particulier la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) auront un rôle déterminant et devront amplifier leur action en développant des démarches d'accompagnement et de généralisation de leur action au niveau de la Ville. Les services sociaux favoriseront l'accès à l'emploi des publics jeunes. L'accès à un premier emploi ou à un retour à l'emploi sera une priorité. Dans ce cadre, la Ville s'inscrira dans de nouvelles actions d'insertion professionnelle (crédits prévus pour des chantiers d'insertion). Des actions fortes de mobilisation seront proposées parmi elles le projet « Job et Cité ». La mise en oeuvre de la clause d'insertion

dans les marchés conduits par la Ville, RSA et les bailleurs sociaux sera amplifiée dans le cadre du Grand Projet de Ville.

De nouveaux efforts en faveur de la cohésion sociale

La Ville s'attachera à la consolidation des acteurs intervenant sur les territoires prioritaires : poursuivre la sortie progressive du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) vers les crédits de droit commun de la ville d'un certain nombre d'acteurs ou d'actions qui méritent d'être pérennisés compte tenu de la pertinence de leurs projets en faveur des habitants

Concernant les centres sociaux, ces outils jouent un rôle central sur des territoires fragilisés. La Ville entend les maintenir et les consolider au coeur des quartiers dans lesquels ils sont implantés. Un travail d'évaluation et de redéfinition des objectifs sera engagé tout au long de l'année 2009. Par ailleurs, deux projets importants seront lancés l'an prochain : deux études de programmation relatives à la reconstruction des centres sociaux Grammont et Grieu.

1-1.2 Bien vieillir à Rouen

La Ville veut mettre en oeuvre de nouvelles solutions afin de répondre au défi posé par l'allongement de la durée de la vie. Lutter contre la solitude des personnes âgées et rompre leur isolement, maintien au domicile correspondent à un devoir de solidarité de la communauté rouennaise en leur faveur.

La mission municipale en faveur des seniors, créée dans le cadre de l'ouverture de la maison des aînés, travaillera sur un projet à destination de cette population. Y seront abordés tous les volets : logement, accessibilité, transports, lien intergénérationnel, services, place citoyenne des personnes âgées. Cette structure aura un rôle moteur dans l'action que la Ville entend mener en direction des rouennais plus âgés. Les services et établissements pour personnes âgées de la ville – gérés par le CCAS – travailleront pour leur part sur l'adaptation et l'évolution de ces établissements et services.

La Ville y portera une attention majeure en particulier sur le programme de réhabilitation et de rénovation des résidences pour personnes âgées. L'offre de services sera complétée en particulier à domicile, par l'apport d'une intervention « petit bricolage » ; c'est une des réponses qui sera apportée aux besoins quotidiens.

L'acquisition d'un véhicule électrique favorisant le déplacement des personnes âgées ou invalides dans l'un des cimetières sera aussi prévu.

L'accès aux nouvelles technologies en faveur des seniors sera favorisé non seulement grâce à la Cyberbase mais aussi au sein de la maison des aînés avec la création d'ateliers d'initiation informatiques.

1-2 Les temps de l'enfant

Afin de disposer enfin d'une vision globale de l'enfant, la Ville lancera son projet éducatif local (PEL) en 2009. Ce document d'orientation tiendra compte des spécificités des âges et des situations socioculturelles, en ayant pour objectif la construction du jeune citoyen et sa place dans

la ville. Les enjeux principaux porteront sur le développement de l'offre de garde en matière de petite enfance, l'amélioration des conditions de travail des écoliers et les actions à destination des 15-25 ans. Ce PEL permettra de mieux anticiper l'évolution des demandes et d'adapter l'offre de services aux souhaits des familles.

Le budget 2009 traduit les axes de travail suivants : amélioration des conditions d'accueil, réflexion sur la restauration collective, et, développement de nouveaux services.

1-2.1 L'amélioration des conditions d'accueil des enfants

Un renforcement de l'encadrement

La Ville doit faire face à une obligation constante en matière d'encadrement, et ce dans tous ces domaines d'intervention : petite enfance, vie scolaire et jeunesse. Malgré des différences selon les âges et les structures, la qualité de cet accueil doit toujours être optimale. Ainsi, les efforts de la Ville porteront en 2009 sur une augmentation des crédits consacrés aux emplois permanents et non permanents.

Un des objectifs prioritaires sur lequel la direction travaillera concerne la résorption de la précarité. Ainsi, la gestion centralisée des emplois non permanents permettra une meilleure lisibilité sur les besoins de terrain et un travail de complémentarité des emplois du temps.

Des espaces de vie améliorés

Quel que soit l'âge, le cadre d'accueil doit être adapté aux attentes, au bien-être et aux pratiques. Ainsi, de nouveaux crédits seront consacrés à l'amélioration, à la mise aux normes et à la maintenance des espaces scolaires. Un effort particulier sera consenti sur l'équipement des structures et plus particulièrement sur les écoles avec la poursuite du plan de renouvellement du mobilier scolaire et l'accélération notable du plan informatique.

Les petits équipements et le remplacement d'équipements électroménagers pour les crèches est prévu ainsi que les premières études pour la reconstruction de la crèche « Rose des Vents ».

1-2.2 La réflexion sur la restauration collective

Une réflexion s'est engagée sur le service de la restauration scolaire. Un assistant à maîtrise d'ouvrage aura pour mission d'accompagner la Ville dans ce travail à l'occasion de la fin du contrat liant la Ville à la société Avenance. Cette réflexion portera non seulement sur le futur mode de gestion mais aussi sur la qualité des denrées servies. Des questions essentielles telles que la préservation de la santé des enfants, le développement des aliments issus de l'agriculture biologique dans la composition des repas seront abordées. L'objectif est aussi d'étendre cette démarche à d'autres services municipaux comme les centres de loisirs, les structures petite enfance et pourquoi pas à terme aux repas des seniors.

Parallèlement à ce travail, les frais liés à l'achat de lait pour les écoles maternelles seront diminués au profit des goûters de garderie. La Ville de Rouen est attentive aux questions de prévention de l'obésité infantile et d'éducation à la nutrition ; c'est pourquoi la distribution du lait dans les écoles sera reportée sur le temps de garderie matinale.

1-2.3 Le développement de nouveaux services

La création d'un lieu d'accueil parents-enfants

La crèche Terre des enfants accueillera début 2009 un lieu d'accueil parents-enfants. Première structure municipale de ce type à Rouen, ce lieu est destiné à offrir un service d'accompagnement à la parentalité proposant aux familles rouennaises d'une part un groupe de parole et d'autre part un lieu d'accueil parents-enfants. Les groupes de parole et le lieu d'accueil parents enfants répondent à des objectifs similaires :

- solidarité dans le partage des expériences, réconfort par le constat que d'autres familles éprouvent aussi des difficultés, création de liens qui peuvent rassurer certaines personnes et ainsi leur permettre d'en créer d'autres à l'extérieur de la structure,
- l'enfant joue en présence de ses parents qui peuvent ainsi observer ses réussites, ses difficultés, son comportement et jouer avec lui,
- relais d'informations pour les parents afin de les orienter vers des services existants,
- expérience des jeux et de socialisation pour l'enfant.

L'ouverture de l'auberge de jeunesse

Lieu consacré à l'accueil des jeunes sur le territoire de l'agglomération rouennaise, la structure proposera un hébergement de 83 lits en basse saison et de 120 lits en haute saison pour des jeunes venus découvrir la région, la ville dans le cadre d'un séjour culturel ou sportif, scolaire ou d'étude, ou à titre individuel.

La fin du chantier est prévue à la mi-2009 : 1,7 M€ seront inscrits pour terminer cette opération. Au titre du Contrat d'Agglomération, la CAR et le Conseil Régional de Haute-Normandie renforceront leur participation financière à hauteur de 818 000 €.

Les actions spécifiques en direction de la jeunesse

La politique globale consacrée au 15-25 ans est axée sur l'amélioration de l'offre d'activités, l'animation des réseaux de partenaires intervenant sur cette tranche d'âge, l'intégration du jeune dans la cité et la facilitation de l'accès à l'emploi et à la formation des jeunes adultes. Les actions Planète vacances, opération « sacs ados » seront reconduites.

La Maison du plateau et le centre social du Châtelet se regrouperont pour proposer services et accompagnement aux jeunes et aux familles dans une logique de développement social du quartier et de meilleure réponse aux besoins.

1-3 La vie associative

Les associations occupent une place privilégiée dans la ville en terme de services rendus à la population et de création de lien social entre les habitants. La priorité du mandat sera de favoriser le développement de leurs activités dans tous les secteurs, de faciliter leurs démarches et relations avec la Ville.

Il s'agira de mieux accompagner les structures associatives dans les secteurs culturel, sportif, social, et de loisirs pour une plus grande lisibilité et cohérence. Une unique porte d'entrée pour les demandes des associations (locaux, subventions, mise à disposition...) sera créée. L'objectif sera de développer le tissu associatif en optimisant et en coordonnant les soutiens de la

Ville en matière de moyens matériels, financiers, conseils juridiques et de gestion. Les questions liées à l'occupation des locaux et la responsabilisation des associations sur leur utilisation (prise en charge des frais de fonctionnement, fluides...) seront précisées.

Les associations participeront à la mise en oeuvre du projet municipal en contractualisant notamment les contreparties au soutien apporté par la Ville. Les coopérations entre associations ayant des objets similaires ou complémentaires au travers d'actions de communication à destination des habitants seront favorisées. Dans cet esprit, la Ville organisera en 2009 un forum des associations.

Le budget 2009 traduit les axes de développement suivants :

- intégration des évolutions de certains établissements dans leur mode de gestion (Office de tourisme, EPCC),
- soutien aux associations à caractère social, sportif, culturel, jeunesse et à celles engagées en matière de lutte contre les discriminations tout en tenant compte du contexte financier de la Ville,
- réexamen des conditions de renouvellement des conventions d'occupation de locaux mis à disposition arrivant à échéance en 2009,
- mise en oeuvre de projets de développement (rénovation, aménagement) de maisons de quartier.

Sur ce dernier point, les études préliminaires sur la restructuration de l'offre de services de la maison de quartier Grieu débuteront l'an prochain (cf point 2.1). La Ville lancera aussi les études nécessaires pour que les familles disposent d'un lieu où se retrouver dans le respect des traditions de chacun. Cette maison de la famille viendra combler un manque, Rouen manquant de salles dédiées à ces rassemblements.

1-4 L'accueil des publics

Développer de nouveaux services auprès des rouennais

L'accueil multiservices à l'hôtel de Ville et les mairies de proximité seront chargées de mettre en oeuvre la réforme de la délivrance des passeports biométriques en 2009, dont les principes seront la source d'une augmentation des flux d'accueil difficilement estimable à ce jour. Ces flux en augmentation imposeront d'évaluer l'adaptation des effectifs à disposition de ces services.

La Ville sera très attentive au montant des indemnités que l'Etat versera au titre de ce nouveau transfert de charges. Pour l'heure, l'indemnisation de 3 200 €/an/machine proposée par le gouvernement est inacceptable et très nettement insuffisante. Un récent amendement, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances, a été adopté par le Sénat et fixe désormais la somme à 5 000 €. L'association des Maires des Grandes Villes de France a joué un rôle déterminant dans cette revalorisation du montant de l'indemnité. L'Assemblée Nationale devra aussi voter dans les mêmes termes cet amendement pour qu'il soit définitivement adopté.

Une attention particulière sera aussi donnée aux reprises de concessions dans les cimetières. L'achat de columbariums et la création de jardins de dispersion des cendres compléteront l'amélioration de ce service.

Prendre en compte les nouveaux modes de vie des rouennais : le Bureau des Temps

Une réflexion collective sera menée dès l'an prochain avec les acteurs publics et privés de la vie de la cité sur les différents temps de fonctionnement qui rythment la vie quotidienne des rouennais : temps de l'école, des loisirs, du transport et des déplacements, du repos, du commerce, des services publics, ... Cette réflexion doit conduire à une meilleure harmonie et complémentarité de ces moments vécus par les rouennais.

La Ville de Rouen sera au coeur de ces évolutions : elle s'adaptera aux nouvelles nécessités des habitants qu'il s'agisse de changements d'horaires ou de services à créer. D'ores et déjà, les services de l'accueil multi-services (état-civil, élections, affaires funéraires, ...) sont ouverts de manière continue en journée et les samedis matins.

Veiller sur la santé de tous

La Ville de Rouen portera une attention particulière à l'état de santé de sa population. Quatre objectifs sont fixés pour les années à venir : lutter contre les inégalités d'accès aux soins, prendre en compte les effets des pollutions environnementales, assurer la sécurité sanitaire des habitants et promouvoir un meilleur équilibre de vie. Ce vaste et ambitieux programme sera bien évidemment mené en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.

La première étape de ce plan sera la mise en place de défibrillateurs cardiaques pour équiper certains lieux publics, dont les installations sportives, l'an prochain. Cette action sera accompagnée de formations aux gestes de premier secours.

Plusieurs autres points sont concernés : accès à la santé, problématiques spécifiques liées au grand âge (maladie Alzheimer), à la souffrance psychosociale, aux conduites addictives ainsi que le volet prévention.

2 – Un développement équilibré et respectueux de l'environnement (pôle ville durable)

Le projet est de garantir un cadre de vie de qualité pour les habitants à travers l'aménagement et l'entretien durable de la Ville. Autour de cet objectif se coordonnent les actions en faveur du développement durable, de la démocratie participative et locale, de l'aménagement urbain, des espaces publics et naturels, et de la tranquillité publique.

L'organisation des directions de ce pôle tend vers la mutualisation et l'optimisation des moyens, et leur fonctionnement s'inscrit dans des démarches qualité et de management environnemental, pour donner à la dépense et à l'action publique une crédibilité, une légitimité, et une efficacité attendues par les usagers.

2-1 L'aménagement urbain et le Grand Projet de Ville

Les projets d'urbanisme pour une ville plus agréable à vivre

Des opérations très importantes seront lancées dès 2009. Il s'agit, en premier lieu, du réaménagement du coeur du quartier Grieu pour lequel une étude de programmation sera lancée. Des équipements publics doivent être créés ou restructurés : crèche, Centre-médico-Social, maison de quartier, centre social, agence postale. L'objectif est aussi d'améliorer la sécurité des piétons et les conditions de vie des habitants en réaménageant les voiries et le square attenant.

La Ville lancera la programmation de l'aménagement de l'île Lacroix. Il s'agira de répondre aux attentes d'un public familial, de mettre en valeur la qualité paysagère et écologique du site, de disposer d'un nouvel espace vert en coeur de ville et d'améliorer le stationnement et la circulation des véhicules.

Seront engagés ou poursuivis en 2009 d'autres projets : place des Emmurées, place des Chartreux, éco-quartier de Repainville, aménagement de la rue aux Anglais en accompagnement de l'installation du S.D.I.S., voiries d'accès autour des Docks de Rouen.

La prolongation des aménagements des quais rive droite et l'étude des aménagements des quais bas rive gauche seront aussi des éléments structurants de l'année 2009.

Un programme global pour le développement des déplacements doux

La Ville a exprimé la volonté de voir une extension des réseaux cyclables mais également le développement de l'inter modalité.

En partenariat avec les associations référentes et la CAR, une quarantaine de contresens cyclables ont été imaginés en complément de ceux qui existent déjà pour palier les nombreuses discontinuités actuelles. Ces aménagements doivent s'inscrire dans un projet global stationnement/circulation en cours d'élaboration qui a pour but d'accroître le nombre de déplacements en ville en utilisant le vélo. A titre indicatif, on comptabilise seulement 1,5% de déplacement en vélo sur la totalité des modes de déplacement contre 15% à Strasbourg. 18 aménagements seront ainsi réalisés.

En outre, le décret du 30 juillet 2008 introduit le concept de « zone de rencontre » dans le Code de la route. Il vient compléter et modifier les deux outils proposés aux maires pour aménager des zones de circulation apaisée en agglomération qu'étaient « l'aire piétonne » et la « zone 30 ». Aucun de ces deux outils ne permettait une totale mixité entre tous les usagers sur une partie de la voirie urbaine : piétons, cyclistes, usagers motorisés, transports en commun. Les conditions de circulation et de stationnement seront les suivantes :

- la priorité sera donnée aux piétons qui n'auront pas obligation de circuler sur les trottoirs,
- la vitesse des véhicules motorisés sera limitée à 20 km/h,
- le double sens cyclable,
- les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation,
- sont considérés comme gênants la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule dans les zones de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet.

Les modifications à réaliser seront les suivantes :

- des aménagements dans les rues de largeur supérieure à 3 m telles que la rue des Bons enfants pour contraindre l'automobiliste à ralentir en l'absence de création de double sens cyclable,
- la création d'une reconnaissance physique de zone à l'entrée et à la sortie des voies permettant l'accès à la zone 20.

Les zones 30 seront matérialisées en entrée et en sortie par des aménagements (plateaux, pavages, coussins, ...) qui marqueront un changement de vitesse et inciteront à un comportement vigilant.

En parallèle, une demande a été adressée au FISAC pour l'obtention de subventions concernant une étude sur la circulation le stationnement et l'accessibilité aux commerces sur

l'intérieur des boulevards, Quartier Ouest (niveau des futurs docks), et sur les deux centres villes (gauche et droite).

Enfin, la Ville mènera une réflexion sur le développement des vélos en libre service en lien avec la CAR et l'ensemble des partenaires de ce dossier.

La nouvelle orientation du Grand Projet de Ville en faveur du logement

L'élaboration de l'avenant à la convention avec l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) de mars 2005 a enfin été mené à terme en associant largement l'ensemble des partenaires du projet.

Ce travail collectif a traduit une nouvelle manière de conduire la rénovation urbaine à Rouen :

- des projets ciblés en phase avec les capacités financières de la Ville,
- priorité absolue donnée à la réhabilitation et l'amélioration de l'environnement quotidien et de proximité des habitants,
- favoriser la cohérence urbaine à court terme et recoudre le tissu urbain de ces quartiers sans attendre l'aboutissement d'un projet d'ensemble théorique et de très long terme,
- orientation partagée par tous les partenaires de la Ville sur ce dispositif.

Cet avenant devrait faire l'objet en février 2009 d'une approbation par le Comité d'Engagement de l'ANRU. La convention de l'ANRU étant d'une durée de 5 ans, l'année 2009 verra le lancement de très nombreux projets, soit par l'intermédiaire de notre aménageur, soit sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville, des bailleurs sociaux et des commerçants.

Ce Grand Projet de Ville, au-delà de sa redéfinition rendue nécessaire, d'une part pour répondre mieux aux préoccupations quotidiennes des habitants et, d'autre part, pour le rendre réalisable, reste l'investissement majeur de 2009 avec une contribution de la Ville de Rouen de plus de 9 M€.

La nouvelle stratégie d'aménagement se décline en trois points :

- donner la priorité à l'habitat : accentuer les réhabilitations et résidentialisations, poursuivre les constructions neuves, favoriser la mixité sociale en diversifiant l'offre de logements, retrouver une logique d'aménagement d'ensemble à court terme par la revitalisation des coeurs de quartiers,
- relancer la dynamique de développement : développer une offre immobilière adaptée et des services pour les entreprises, relancer les centres commerciaux, redynamiser la Zone Franche Urbaine, renforcer l'animation économique.

A ce titre, la Ville et son aménageur entameront en début d'année prochaine la fin des travaux de restructuration du centre commercial de la Grand'Mare et des espaces publics attenants.

Une priorité en faveur du logement social à l'échelle de toute la ville

Le logement doit devenir un droit pour tous : donner la capacité à chacun, selon ses ressources, de se loger à Rouen est donc un des axes forts du mandat. L'objectif est de permettre à des familles aux revenus modestes de continuer à vivre à Rouen plutôt que de devoir partir loin.

Il s'agira d'accompagner et de favoriser les projets des bailleurs sociaux. Une politique volontariste en matière de préemption et une meilleure maîtrise du foncier seront des atouts pour y parvenir.

En lien avec l'ensemble des bailleurs, la Ville mènera une action importante sur le volet accompagnement social. Les problématiques relatives à l'accès à un logement, aux conditions de logement, de relogement, de mobilité seront au cœur de l'action. Parallèlement seront abordées les questions d'habitat « indigne » et les divers hébergements sociaux pour lesquels une réflexion est nécessaire.

Les politiques liées au soutien de « Rouen Habitat » à travers le protocole CGLLS seront poursuivies ainsi que celles de rénovation et de mise aux normes des foyers-logements gérés par le CCAS : des crédits seront débloqués pour soutenir la rénovation des foyers de travailleurs immigrés des rues du Renard et Stanislas Girardin.

Enfin, la Ville jouera un rôle moteur en faveur du développement du logement social pour les étudiants. L'objectif est de parvenir à la réalisation de 100 logements par an au cours des cinq prochaines années. Plusieurs opérations sont déjà lancées avec le CROUS : site de l'ancienne école d'infirmières rue des Forgettes (80 logements), site de l'ancien lycée hôtelier rue de l'Avalasse avec Habitat 76 (20 logements), opération menée avec l'institut national de la boulangerie-pâtisserie (INBP) boulevard de l'Europe (75 logements CROUS/75 logements INBP).

2-2 Les espaces publics et naturels

Près de 10,5 M€ seront affectés à l'amélioration de la qualité et du fonctionnement des espaces publics.

Parmi les principales mesures, l'aménagement du plateau piétonnier en centre-ville sera un axe fort de 2009 : une première tranche de travaux y sera consacré afin d'améliorer la sécurité et la convivialité de ces espaces. L'effort financier en faveur de l'embellissement de ce site sera maintenu et augmenté tout au long des prochaines années.

Le marché de stationnement Park en Ciel a été relancé sur un périmètre étendu et le dispositif horodateurs sera prochainement valorisé par l'acquisition d'équipements autonomes à énergie solaire.

Une attention particulière a été réservée aux aménagement cyclables, et surtout la Ville affiche de fortes ambitions dans la conduite de la mission propreté avec un effort significatif consacré au renouvellement des engins de nettoyage, au renouvellement des corbeilles, et en partenariat avec la CAR, à l'installation de bacs semi-enterrés et enterrés.

En terme d'espaces verts, les nouveaux projets paysagers concernent les jardins familiaux, les cimetières, et la troisième tranche du square de la Croix d'Yonville.

2-3 Le développement durable

La Ville de Rouen a lancé en décembre 2006 l'élaboration de son agenda 21 pour lequel le cabinet Ramboll Management Brussels a été missionné en 2008 et 2009.

Dans le même temps, les services municipaux capitaliseront sur les bonnes pratiques et s'engageront, dès le début 2009, dans une démarche de management environnemental susceptible d'aboutir à terme à une certification. Initiée sur la direction du parc des véhicules, son périmètre sera progressivement élargi aux activités de la direction des espaces publics et naturels. L'accompagnement de la démarche a été confiée au cabinet AFCE.

Parallèlement, la Ville construit en collaboration avec le centre hospitalier universitaire un plan de déplacement d'administrations, et recevra les premiers résultats du bilan carbone qu'elle a confié au cabinet Altern Consult.

Enfin, le programme de forages entrera dans sa phase opérationnelle avec les premières recherches engagées sur le site Pélissier, à proximité immédiate des besoins en géothermie de l'emprise et des besoins d'arrosage pour le Jardin des Plantes, de la place d'Armes à Pélissier, et aussi les besoins liés au remplissage des engins de nettoyage et à la consommation de la station de lavage.

2-4 La démocratie participative et locale

La Ville de Rouen veut mettre en place une relation plus équilibrée entre les élus, les habitants et l'ensemble des acteurs de la Ville. Ces liens à construire passent par la mise en place de cinq adjoints de secteurs dont les missions sont les suivantes : gestion des demandes et des réponses aux conseillers de quartier, préparation et organisation de réunions, organisation de visites de quartier, association préalable des conseillers de quartier aux projets de réalisations et de décisions concernant leur secteur, coordination avec la direction municipale concernée.

En 2009, sera créé un budget participatif par secteur, permettant aux conseillers de quartiers de développer efficacement leurs actions pour l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Pour une meilleure démocratie locale, certains projets tels celui du quartier Grieu ou de la place des Emmurées seront élaborés en étroite association avec les conseils de quartiers. Plusieurs d'entre eux feront l'objet de démarches d'atelier urbain de proximité. Ces ateliers seront des lieux d'échange, de consultation, de concertation, de dialogue direct entre les habitants. C'est la marque d'une réelle volonté de construction collective.

2-5 La tranquillité publique

La Police Municipale a un rôle d'acteur indispensable à une tranquillité publique renforcée. La proximité de cette direction avec celle des espaces publics et naturels facilitera la complémentarité des interventions.

De plus, début 2009, l'extension des locaux de la Police Municipale rue Orbe va permettre d'optimiser l'organisation interne de cette direction et permettra de rapprocher les PC de vidéo de trafic et de vidéo-surveillance. Un centre de supervision urbain sera ainsi créé incluant par ailleurs des missions liées à la télé-surveillance de certains bâtiments municipaux.

Afin d'assurer une transparence totale concernant l'utilisation de ces technologies, un comité d'éthique et d'évaluation sera créé en début d'année prochaine. Celui-ci aura pour objet de :

- garantir la bonne application de l'ensemble de la réglementation relative aux systèmes de vidéo-surveillance
- garantir la protection des droits et libertés individuels
- évaluer le fonctionnement et l'efficacité des dispositifs de vidéo-surveillance gérés par la Ville.

Ces nombreux changements en terme de locaux et de missions nécessiteront l'élaboration d'un projet de service.

3 – Une Ville fière de son passé et forte de son attractivité (pôle développement/attractivité)

La Ville doit avoir l'ambition d'une métropole régionale qui compte sur le territoire national. D'ores et déjà, l'Armada 2008, la mise en service du Pont Flaubert, l'ouverture de l'auberge de jeunesse pour l'été 2009 contribuent à l'attractivité de Rouen. Il s'agit aujourd'hui de capitaliser sur cette dynamique et d'aller plus loin, afin de faire de Rouen une capitale régionale innovante, fière de son histoire et résolument ambitieuse pour son avenir.

Deux exemples illustrent cette volonté. La Ville sera un des acteurs du projet « Normandie Impressionniste » dont la première édition aura lieu à Rouen durant l'été 2010. Ce festival constituera un atout majeur à mettre en avant pour le rayonnement de la région, et, plus précisément de Rouen. La réalisation du palais de sports en 2012 permettra l'organisation de manifestations d'intérêt national et international.

Cette dynamique s'appuiera aussi sur une politique culturelle et sportive renouvelée, sur un partenariat renforcé avec l'Université, les grandes écoles, et le monde étudiant. Enfin, Elle sera l'occasion d'associer tous les acteurs économiques de la Ville et de l'ensemble de l'aire urbaine.

3-1 La dynamique territoriale

Lancement d'une maison de la vie étudiante

2009 verra le lancement du projet d'aménagement d'une maison de l'étudiant sur les rives de la Seine, contribuant à l'animation des quais. Cette maison de l'étudiant constituera un lieu unique de rencontres et d'échanges entre les étudiants travaillant sur les différents sites dans l'agglomération.

Ce nouveau service permettra aux étudiants d'être accueillis, informés sur tous les aspects de leur vie et sera également un espace ludique, festif et de services. L'objectif sera, par ailleurs, de créer du lien social, de mieux accueillir les étudiants étrangers et de rompre l'isolement de certains étudiants. Ce projet est soutenu par la Région de Haute-Normandie et le Département de la Seine-Maritime dans le cadre du Contrat d'Agglomération.

Après le succès de la première édition cette année, une deuxième édition des « Zazimuts » sera programmée en novembre 2009.

Renforcer la promotion économique et l'animation commerciale du territoire

La Ville déposera un dossier de candidature pour le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) centre-ville. En effet, une étude préalable, devant s'achever d'ici la fin de l'année 2008, permettra d'aboutir à un diagnostic territorial et commercial et à

l'élaboration d'une stratégie de développement commercial, qui sera traduite dans un plan d'actions à mettre en oeuvre sur la période 2009-2011 dans le cadre de ce dispositif. Ce projet transversal s'appuie sur un partenariat établi avec la chambre de commerce et d'industrie, la chambre des métiers, l'Etat et l'Agglomération.

Ce plan FISAC centre-ville vise à compléter les aménagements entrepris dans le cadre du FISAC quartiers, qui s'achèvera à l'automne 2009. Néanmoins, le programme de subventionnement pour la rénovation des vitrines va être renouvelé et amplifié dans le cadre du FISAC centre-ville.

L'année 2009 sera aussi l'occasion de redynamiser la Zone franche Urbaine par l'aménagement de nouveaux locaux ainsi que la recherche et l'accueil d'entreprises intéressées par une implantation sur les Hauts de Rouen.

Développer les relations internationales

La Ville de Rouen souhaite également maintenir son action de communication économique, en liaison avec ses partenaires institutionnels, notamment par une participation commune à des salons de promotion économique du territoire. Cette action de promotion devra d'ailleurs être renforcée au niveau international, par une campagne de mobilisation des réseaux internationaux.

Une nouvelle configuration des jumelages dans un objectif de dynamisation de la vie économique et étudiante du territoire sera mise en place.

3-2 La vie sportive

Le rayonnement sportif de la Ville de Rouen passe tant par l'accompagnement des clubs, que par la gestion des équipements et lieux à vocation sportive et celle des équipes d'animation et d'éducation sportives. L'accompagnement des clubs sportifs se traduira pour l'année 2009, année de transition olympique, par une préparation active de la saison sportive 2009-2010 et la négociation de nouvelles conventions d'objectifs pluriannuelles entre la Ville et les associations sportives. A cette fin, la Ville lancera l'an prochain « les assises du sport » durant lesquelles seront invités tous les acteurs du monde sportif.

Par ailleurs, un effort particulier va être mené sur les équipements sportifs. D'ores et déjà, un état des lieux est en cours d'élaboration, devant permettre, à terme, la requalification d'un patrimoine sportif vétuste. Cet état des lieux permettra l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux.

Au-delà de cet état des lieux, dès 2009, des travaux importants de rénovation et maintenance des équipements sportifs sont prévus. En effet, 2009 sera la première année de la mise aux normes de la patinoire de l'île Lacroix. Ce programme sera complété en 2010 par le changement des fluides frigorigènes. Une amélioration de l'accueil et des services aux usagers de la piscine Boissière est prévue par la rénovation des vestiaires et du sas d'entrée.

Ce programme de maintenance sera complété par la construction d'un terrain d'entraînement synthétique sur Mermoz et par l'étude relative à la création du nouveau complexe sportif de la rive gauche dans le quartier Grammont.

3-3 Le développement culturel

Un effort en faveur de la mise en valeur du patrimoine rouennais

La politique patrimoniale de la Ville pour 2009 s'articule autour de trois éléments forts :

- préparation d'une nouvelle scénographie autour de la lumière dans la continuité de « Monet aux pixels » ou la valorisation de monuments emblématiques qui pourrait faire l'objet d'un partenariat avec la CAR dans le cadre de Normandie Impressionniste en 2010,
- refonte du programme Ville d'Art et d'Histoire en affirmant une politique forte et modernisée de valorisation du patrimoine dans un objectif d'élargissement des publics,
- réflexion autour de l'amélioration de l'ouverture et des conditions d'accueil des visiteurs dans les sites patrimoniaux de la Ville.

Cette politique patrimoniale s'accompagnera de l'élaboration d'un plan patrimoine, qui concernera notamment, en 2009, la Fierté Saint Romain. Il sera complété d'un plan de restauration du petit patrimoine. Parmi les opérations les plus importantes, on peut relever les chantiers sur l'église Saint-Ouen et le temple Saint-Eloi.

Le plan orgues se concentrera, en 2009, sur un inventaire de ce patrimoine mené en collaboration avec le Conservatoire à rayonnement régional ainsi que sur la conception et la mise en oeuvre à l'horizon 2010 d'une programmation de concerts avec les associations et le Conservatoire.

Des nouveaux projets culturels pour les élèves

L'action culturelle autour du projet « Adoptons les arts à l'école » se traduira en 2009 par la conception et la signature d'un contrat local d'éducation artistique, le premier du département, permettant la conduite de projets artistiques, culturels et pédagogiques au sein des établissements scolaires. Ce contrat prendra ainsi la suite des expériences en cours dans les établissements scolaires. Parallèlement, la Ville proposera une refonte des critères d'attribution des subventions municipales aux associations du spectacle vivant afin de clarifier le dispositif et d'instaurer un dialogue partenarial, permettant ainsi aux associations de participer activement à la mise en oeuvre de la politique culturelle de la Ville.

2009 sera aussi l'année de prise en charge financière complète du dispositif « Musiques à l'école » développé sur les Hauts de Rouen en partenariat avec l'Education Nationale. Ce choix marque la volonté de la Ville de pérenniser cette action et de pérenniser son extension.

Des transferts de gestion d'équipements pour mieux assurer leur développement

2009 sera l'année d'une évolution importante dans les établissements culturels municipaux. En effet, dès le 1er janvier 2009, le Muséum d'histoire naturelle de Rouen sera confié en gestion au Département de Seine-Maritime par le biais d'une convention, préfiguration d'un transfert devant intervenir à l'issue de la réalisation de l'inventaire des très riches collections de cet établissement.

De la même façon, l'Ecole Régionale des Beaux-Arts devrait amorcer une coopération plus étroite avec les écoles d'arts du Havre, de Caen avec pour objectif la création à terme d'un établissement public de coopération culturelle. Une étude, inscrite au contrat d'agglomération, sera menée en 2009 sur l'Aître Saint-Maclou.

Des structures municipales renforcées

Le Hangar 23 est pérennisé dans une programmation et un fonctionnement complémentaires au « 106 », plus axés sur les musiques et cultures du monde. L'augmentation des recettes propres de cette structure sera une condition de l'équilibre budgétaire.

Le Conservatoire à rayonnement régional poursuivra, quant à lui, en 2009, l'élaboration du schéma directeur de l'enseignement artistique de Rouen et lancera les études relatives à la rénovation de ses locaux, conformément au projet inscrit au contrat d'agglomération.

Le maintien du cinéma en centre-ville

En outre, la Ville de Rouen va s'engager, à partir de 2009, dans une politique volontariste sur le maintien du cinéma en centre-ville. En effet, l'ouverture, au sein des Docks et Entrepôts, d'un complexe cinématographique entraîne la fermeture du cinéma Gaumont situé rue de la République.

Un plan pour développer la lecture publique : Rn'Bi

Ce plan stratégique de développement de lecture publique et la mise en place du nouveau réseau des bibliothèques de proximité vont s'amplifier en 2009, notamment avec la rénovation de la bibliothèque Villon, l'achèvement d'une cédéthèque à Châtelet et d'une marmothèque à Saint-Sever, la création d'une bibliothèque virtuelle et l'élaboration d'un plan de communication adapté. Des services innovants basés sur les nouvelles technologies de l'information seront créés.

Des travaux importants sont d'ores et déjà prévus l'an prochain : remplacement des systèmes de chauffage et froid de la bibliothèque Saint-Sever, installation du système de traitement d'air dans les réserves, remplacement du transformateur général basse tension (TGBT) et rénovation de la cage d'escalier et de l'accueil de la bibliothèque Villon.

Le projet culturel Grammont

2009 sera également l'année de poursuite du projet culturel Grammont, combinant des locaux d'exposition, de stockage et de consultation des archives départementales, l'ouverture d'une bibliothèque de proximité et les nouveaux locaux de la direction des bibliothèques comprenant, outre les bureaux de la direction, un nouveau service de traitement et de coordination de la circulation des documents sur le réseau des bibliothèques de quartier. L'immeuble sera cédé en VEFA au Département qui, par la suite, rétrocédera à la Ville la partie bibliothèque.

Sur un peu plus de 12 M€, près de 10 M€ seront consacrés au versement à ICADE G3A du remboursement des travaux engagés pour la construction du futur bâtiment. Le Département a confirmé son soutien financier en ouvrant une autorisation de programme de 20 M€ en 2009.

La Ville s'est engagée à inscrire au BP 2009, le reversement à l'Etat de la première tranche de subvention obtenue en 2007 en raison du nouveau projet de lecture publique développé dans le quartier Grammont. Les discussions relatives à une contribution financière de l'Etat concernant le nouveau plan de la Ville en faveur de la lecture publique ont déjà débuté et le réseau se construit dans la concertation avec les services déconcentrés du Ministère de la Culture et de la Communication.

3-4 Les manifestations publiques

Quatre temps forts de festivités dans l'année ont été identifiés, la finalité étant que la population participe le plus possible à des manifestations conviviales et que l'animation de la Ville soit continue et bien identifiée. Ces regroupements permettront également de monter des partenariats solides et élargis autour de thématiques diversifiées, économiques, culturelles, sportives, environnementales, populaires...

Ces temps forts se dérouleront sur les périodes suivantes :

- le printemps avec les « Fêtes de Rouen » (voix, chant, Jeanne d'Arc) en lien avec une valorisation des parcs et espaces naturels municipaux,
- l'été inspiré de « Rouen sur Mer » devant participer à la reconquête des quais et à l'animation des places urbaines,
- l'automne pendant lequel la ville, son territoire et son patrimoine, seront livrés aux artistes,
- l'hiver, où « Rouen Givrée » permettra de fêter la fin d'année sur l'ensemble du territoire.

La Ville s'engagera dans d'autres manifestations comme, par exemple, la semaine européenne de la mobilité durable. Cette opération a pour objet de favoriser une prise de conscience collective quant à la nécessité d'agir contre les nuisances générées par la croissance du trafic automobile. Après avoir organisé une journée piéton le 20 septembre 2008 en centre-ville et un village de la mobilité durable, la Ville sera à nouveau présente en 2009 sur ce type de projet.

4 – Une Ville bien gérée (pôle management des ressources)

4-1 Les affaires juridiques

Un contrôle renforcé sur les titulaires de délégations de service public

Ce contrôle approfondi concernera tous les contrats en cours et, plus spécialement ceux dont le terme est proche. En matière de contrats de gestion des parkings, la Ville s'est engagée depuis le printemps 2008 dans une démarche visant à renforcer ces contrôles, à examiner les flux financiers générés par ces activités pour retrouver un équilibre satisfaisant avec les délégataires, à réfléchir sur le meilleur mode gestion possible. Il s'agit d'abord d'une démarche visant à une bonne utilisation des fonds publics et une répartition plus juste des recettes issues de l'exploitation de ces parkings. Ce travail de reprise en main a déjà été fructueux pour la Ville s'agissant de la convention du parking de la place du Vieux Marché.

Cette mission se poursuivra en 2009 par une nouvelle étude diagnostic du parking de la Haute Vieille Tour au terme du contrat.

Cette démarche concernera aussi le contrat de partenariat sur l'éclairage public : un audit sera mené à cette fin en 2009. La cohérence générale du contrat sera examinée ; des préconisations destinées à optimiser sa gestion seront demandées.

Améliorer la gestion du courrier

Le service du courrier est au coeur de la priorité donnée par la municipalité à la qualité de ses relations avec les rouennais. Pour 2009, deux axes particuliers d'effort vont contribuer à assurer sa modernisation : l'achèvement du déploiement du logiciel de gestion dématérialisée du courrier et la programmation de travaux d'aménagement des locaux.

4-2 Le parc véhicules

Suite à une expérience concluante, le projet est d'équiper les dix véhicules les plus gourmands en carburant d'un économiseur pour réduire leur consommation de 12%.

Les véhicules trop usagés seront réformés ; la mutualisation des véhicules entre les services municipaux sera développée. Une réflexion pour optimiser l'emploi des véhicules avant de procéder à leur remplacement sera engagée durant l'année 2009. L'objectif à terme est de diminuer le nombre de ces véhicules tout en promouvant les modes de déplacements collectifs et doux.

Cette direction sera, en outre, chargée de l'entretien de tous les véhicules de la CAR et du CCAS dès le début de l'année prochaine. C'est un bon exemple de mutualisation de services entre collectivités et d'amélioration de leur efficacité, permettant de diminuer les frais liés à la réparation des véhicules. Ces services communs pourront concerner d'autres secteurs tels l'informatique, les achats.

4-3 Les systèmes d'information

Pour 2009, les grands axes proposés sont les suivants :

- fournir et maintenir les infrastructures informatiques et de télécommunications performantes et disponibles,
- apporter des postes de travail correspondant aux besoins des services,
- développer des outils de toutes natures (messagerie électronique, intranet, internet, téléprocédures, etc...) facilitant le travail transversal des services et permettant une réactivité accrue dans le traitement des dossiers des citoyens et utilisateurs des services municipaux,
- assurer les investissements nécessaires au maintien en bon état de fonctionnement des infrastructures de télécommunication existantes,
- développer les outils permettant des économies dans les dépenses de fonctionnement,
- poursuivre la réalisation des grands projets informatiques décidés en 2008 à savoir les refontes des systèmes d'informations des ressources humaines et de la gestion financière.

Très concrètement, une étude relative à la définition d'un nouveau schéma directeur informatique et télécommunications pour la période 2010-2014 sera lancée l'an prochain. La Ville fixera ses priorités de mandat pour être en capacité de développer des services auprès des rouennais par ce type de technologies. L'objectif est aussi de construire une nouvelle organisation globale et cohérente qu'il s'agisse des matériels, réseaux, applications et serveurs.

4-4 Les bâtiments

Un effort particulier sera opéré sur les équipements destinés à assurer des économies d'énergie par l'amélioration de l'isolation des bâtiments, le remplacement des chaudières vétustes, et l'acquisition d'un logiciel de la gestion à distance des chaufferies afin d'intervenir plus tôt sur d'éventuelles pannes.

Des crédits spécifiques seront affectés à la recherche de plomb, d'amiante et d'études pour améliorer la sécurité sanitaire des bâtiments.

Outre les programmes annuels de maintenance/entretien des bâtiments, les priorités seront les suivantes : première tranche d'acquisition d'extincteurs (remplacement décennal des 2500 extincteurs sur 2 ans), et, étude préalable concernant l'élaboration du diagnostic accessibilité des bâtiments municipaux aux personnes à mobilité réduite devant être réalisé au plus tard en 2011.

Ces travaux et interventions permettent notamment de souligner l'effort fait en faveur d'actions liées à une meilleure maîtrise de consommation d'énergie dans une perspective de développement durable :

- géothermie (auberge de jeunesse)
- économiseur pour certains véhicules
- nouvelles chaudières plus économes que les précédentes
- logiciel de gestion des pannes des chaufferies
- réfection/isolation de toitures

Ces orientations budgétaires traduisent à la fois une ambition, celle d'une nouvelle équipe à l'écoute et au service des rouennais, mais aussi une adaptation à une situation économique et financière particulièrement difficile. Une maîtrise courageuse des dépenses de fonctionnement, qui seule permettra de faire face à l'atonie des concours de l'Etat, et une volonté d'engager dès le début de 2009 les investissements dont la collectivité aura besoin dans les années à venir, sont les deux orientations majeures qui fondent ce rapport.

Emmanuèle JEANDET-MENGUAL
Adjointe au Maire
Chargée des Finances,
de la Commission d'appel d'offre et
des délégations de services
publics